

Plan Climat Air Energie Territorial 2019 - 2024



Stratégie et plan d'action

Avant-propos

Le présent document regroupe la stratégie, le programme d'action et la maquette financière du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc. Il a été élaboré en réponse à la Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte du 17 août 2015.

Le volet mobilité et transports a été élaboré distinctement du reste du Plan, en parallèle avec une réflexion sur la refonte de la compétence mobilité de la Communauté de communes. Les travaux sur les 2 volets ont été étroitement articulés, afin de garantir l'indispensable cohérence de l'ensemble. L'élaboration du Plan a été menée de front avec une démarche de labellisation Cit'ergie, récompensant les collectivités engagées en faveur de l'air, de l'énergie et du climat. Cette démarche exemplaire a impliqué directement les 10 communes du territoire, pionnier pour la première labellisation Cit'ergie « territoire » de France.

Le présent document a donc été rédigé à six mains :

- Le document global par le prestataire titulaire du marché regroupant la labellisation Cit'ergie et l'élaboration du plan climat
- Le volet mobilité et transport par le prestataire titulaire du marché afférent
- Les services mobilité et air énergie climat de la CCPMB.

Il est à souligner également que le présent document reflète le travail partenarial mené avec l'aide des services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie, de l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie.

Sommaire du document

SOMMAIRE DU DOCUMENT	1
STRATEGIE CLIMAT AIR ENERGIE	2
1. Scénario d'objectifs	2
1.1. Justification du choix de scénarios	2
1.2. Scénario global.....	2
1.3. Réduction des consommations d'énergie.....	3
1.4. Réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	4
1.5. Réduction des émissions de polluants atmosphériques.....	5
1.6. Production d'énergie	6
1.7. Adaptation aux changements climatiques projetés	7
2. Axes stratégiques	8
2.1. Axe 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent	8
2.2. Axe 2 : Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain	9
PLAN D'ACTION ET INDICATEURS DE SUIVI EVALUATION.....	10
Fiche action n° 1 : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois.....	12
Fiche action n° 2 : Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service.....	15
Fiche action n° 3 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	18
Fiche action n° 4 : Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo).....	21
Fiche action n° 5 : Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises.....	25
Fiche action n° 6 : Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs	28
Fiche action n° 7 : Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé.....	31
Fiche action n° 8 : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	35
Fiche action n°9 : Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire.....	39
MAQUETTE FINANCIERE 2019 - 2021	42
1. Budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 - 2021	43
2. Effet Levier sur l'argent public.....	46
3. Effet d'entraînement sur l'activité économique locale	49
TABLE DES FIGURES	50

Stratégie climat air énergie

La logique d'action du plan climat repose sur la volonté du comité de pilotage air climat d'intervenir en priorité à la fois sur les secteurs les plus contributeurs à la pollution de l'air et au changement climatique (résidentiel, tertiaire, transports), et à la fois sur les domaines pour lesquels l'impact sera le plus conséquent sur les émissions et les consommations (rénovation énergétique, covoiturage).

Le choix des objectifs repose, quant à lui, sur la volonté de garantir la capacité à les atteindre. Il est donc basé sur un volume budgétaire constant de la CCPMB, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques locales et de recherche d'économies de fonctionnement permanente. Les objectifs fixés sont donc dimensionnés par rapport au budget actuel de la CCPMB, objectifs « réalistes et pragmatiques ».

1. Scénario d'objectifs

1.1. Justification du choix de scénarios

Le scénario choisi est essentiellement basé sur l'intervention publique dans le secteur résidentiel et le domaine de la rénovation thermique des logements (46 % des consommations d'énergie). Le choix du comité de pilotage air climat s'est porté sur un scénario à budget constant, avec 50% d'aides publiques extérieures, permettant la rénovation de 115 logements par an à 60% d'économies d'énergies en moyenne (l'effet levier retenu est de 1€ d'aide publique pour 7€ investis dans la rénovation et les rénovations privilégiées sont celles maximisant les économies obtenues, afin d'optimiser l'impact sur le gisement).

Le scénario retenu pour les autres domaines est dépendant du scénario résidentiel.

Sur le volet mobilité et transport, le scénario retenu a suivi la même logique de budget constant et de concentration sur les domaines à fort impact immédiat de l'action publique. Les choix ont été corrélés à la réflexion globale menée sur la compétence transports de la CCPMB.

1.2. Scénario global

Le Comité de pilotage air-climat a validé l'engagement de la Communauté de communes dans un scénario cible visant une réduction de la consommation d'énergie sur le territoire à 1 244 GWh/an à 2030 (objectif de -244 GWh), soit **un objectif de réduction de -13,2% de la consommation par rapport à 2012** (-16,4% par rapport à 2015). Ce scénario porte une réduction du volume annuel d'émissions de GES d'origine énergétique de -21% à l'horizon 2030 par rapport à 2015 (soit -56 ktCO₂e).

En termes de production d'énergie, le scénario cible vise un développement de la production d'énergie de +10% à l'horizon 2030, qui permettrait de porter le ratio production/consommation à 49% contre un taux de 37% aujourd'hui.

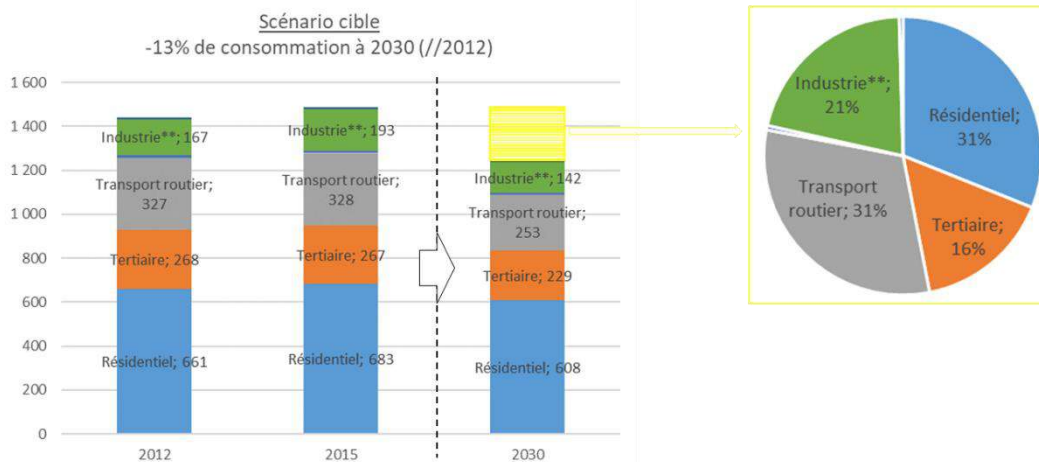


Figure 1 : Scénario cible de consommation d'énergie par secteur à 2030 et part de chacun des secteurs dans la réduction des consommations dans le scénario cible.

Source : Algoé

1.3. Réduction des consommations d'énergie

Le scénario cible porte une ambition de réduction des consommations d'énergie de -16,4% à l'horizon 2030. Le secteur résidentiel porte 30% de l'effort de réduction des consommations dans le scénario cible, les transports 32% et l'industrie 23%. La réduction des consommations pour les besoins de chaleur (-143 GWh) porte l'essentiel de l'effort de réduction (58% du total). Les besoins de transports, avec une cible de -24% de consommation (-79 GWh) et l'électricité (-21 GWh) représentent respectivement 32% et 9% du gisement d'économie d'énergie.

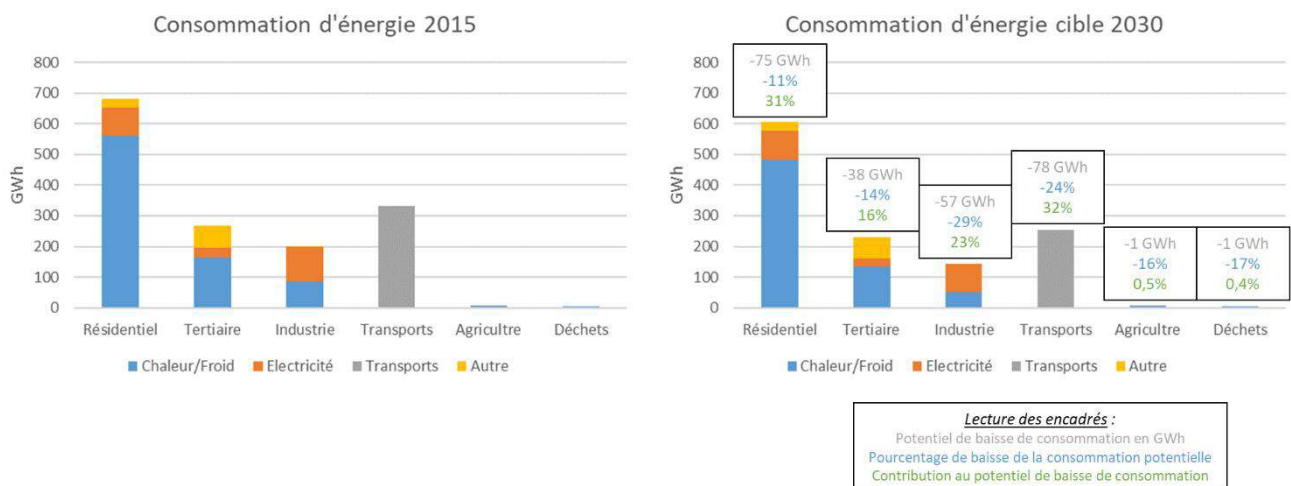


Figure 3. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation projetée dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur

Source : Algoé

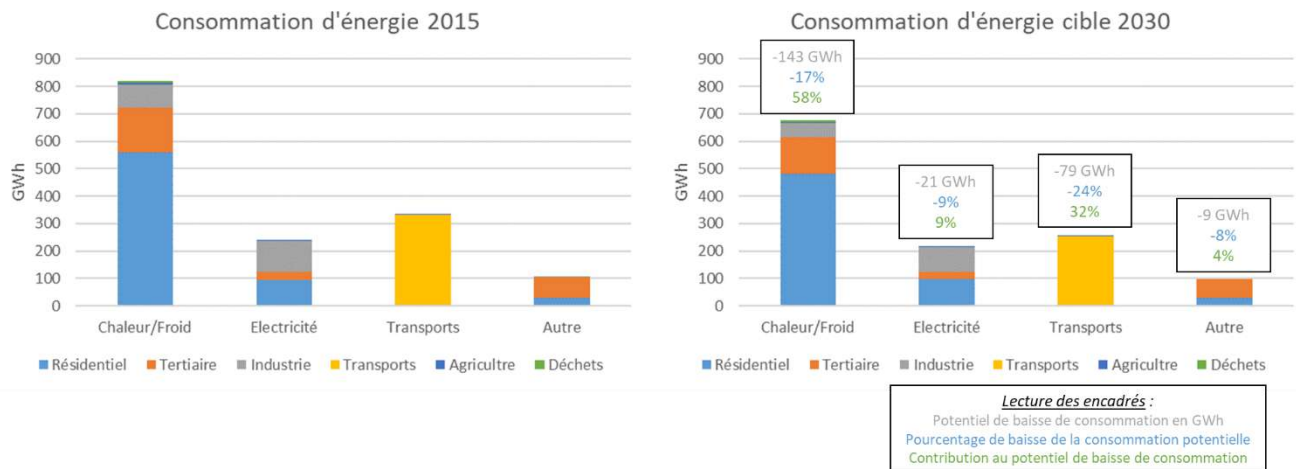


Figure 5. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique
 Source : Algoé

1.4. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le scénario cible souhaite viser en priorité, pour les actions de maîtrise de la demande en énergie, les besoins et consommations les plus impactantes en termes d'émissions de GES (les produits pétroliers). Cela permet de projeter, par une réduction des consommations de -16,4% à l'horizon 2030, **une réduction des émissions de GES d'origine énergétique de -21,1% (-56 ktCO₂é).**

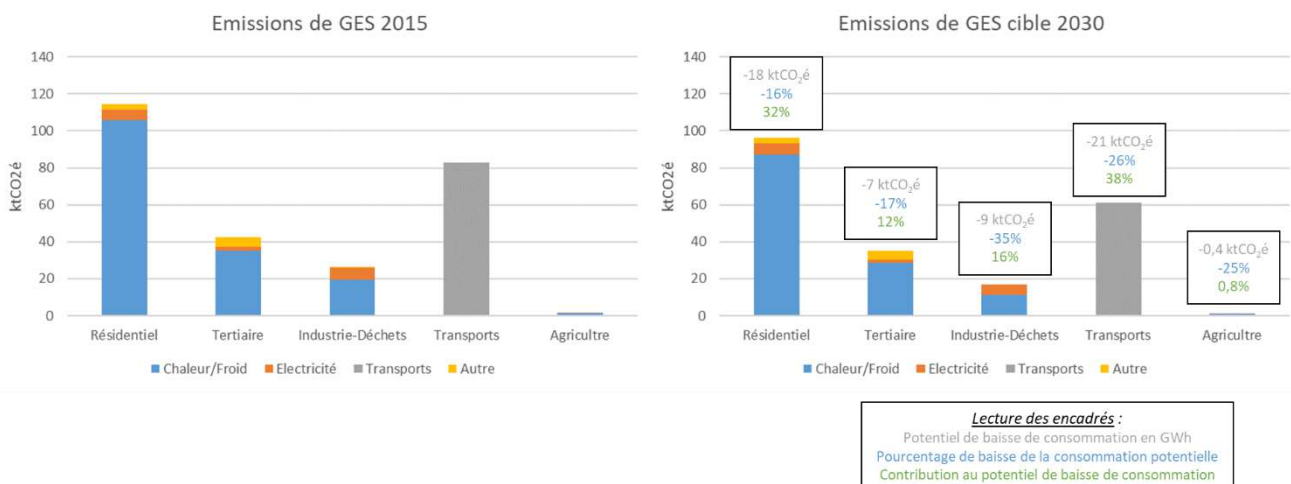


Figure 7. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur
 Source : Algoé

Le secteur des transports est le principal contributeur à la baisse des émissions de GES : 38% de la baisse des GES, avec une réduction de -26% des émissions du secteur – il est le secteur dont le mix énergétique est le plus émetteur, quasi-exclusivement alimenté par les carburants fossiles. Le secteur résidentiel porte 32% de l'effort de réduction des émissions (-18 ktCO₂é). La réduction des consommations pour les besoins de chaleur projetée dans le scénario cible réalise 59% de la réduction des émissions de GES (-33 ktCO₂é), 50% de plus que la réduction obtenue par la maîtrise de l'énergie dans les transports (22 ktCO₂é).

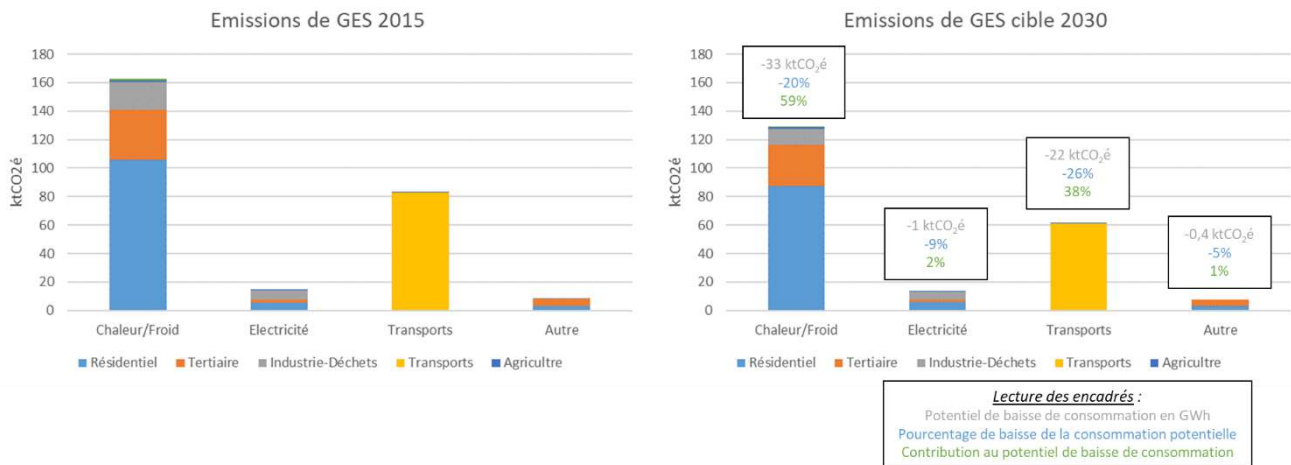


Figure 9. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique

Source : Algoé

1.5. Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Le scénario cible est calée sur le scénario et les objectifs fixés par le Plan de Protection de l'Atmosphère 2018 – 2023. Il fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques suivant :

- 34% d'émissions de PM₁₀ en moins
- 37% d'émissions de PM_{2,5} en moins
- 24% d'émissions de NO_x en moins

Ces niveaux de réduction sont fixés pour permettre une réduction de moitié de la mortalité (45 morts en moins par an à l'échelle de la Vallée de l'Arve), selon l'EQIS menée par Santé Publique France en 2017.

- **Particules en suspension d'un diamètre inférieur ou égal à 10 µm (PM₁₀)**

Le scénario cible projette une réduction de 34% des émissions annuelles de PM₁₀ (- 69 tonnes). Les émissions du secteur résidentiel diminuent de 41%, celles des secteurs transports et industrie/énergie/déchets de 26%.

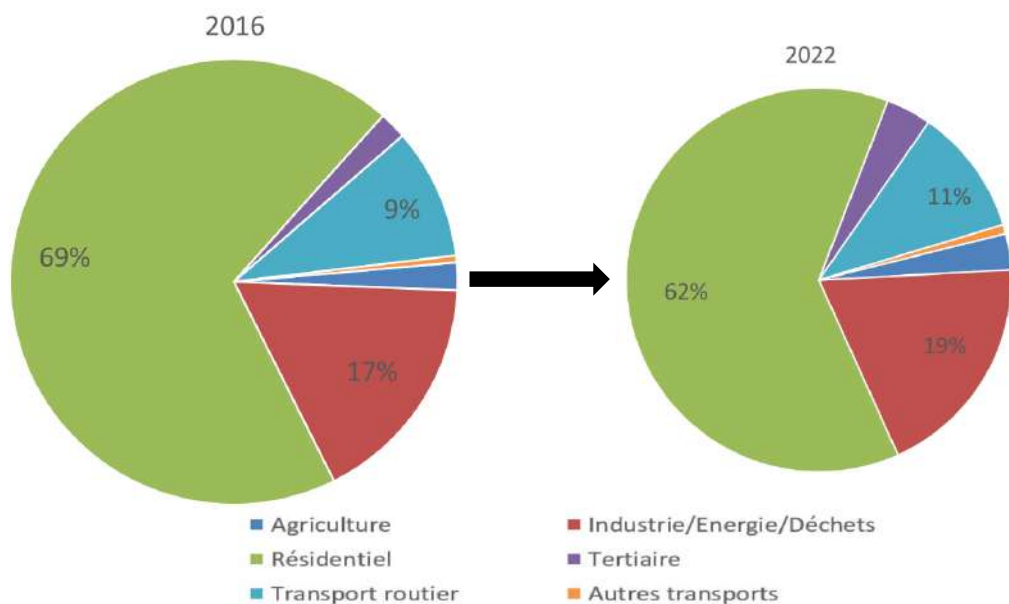


Figure 11 : graphique de répartition des émissions de PM₁₀ par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA). Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes

- **Oxydes d'azote (NO_x)**

Le scénario cible projette une réduction de 24% des émissions annuelles de PM10 (- 119 tonnes). Les émissions du secteur des transports routiers diminuent de 41% et celles du secteur tertiaire de 34%.

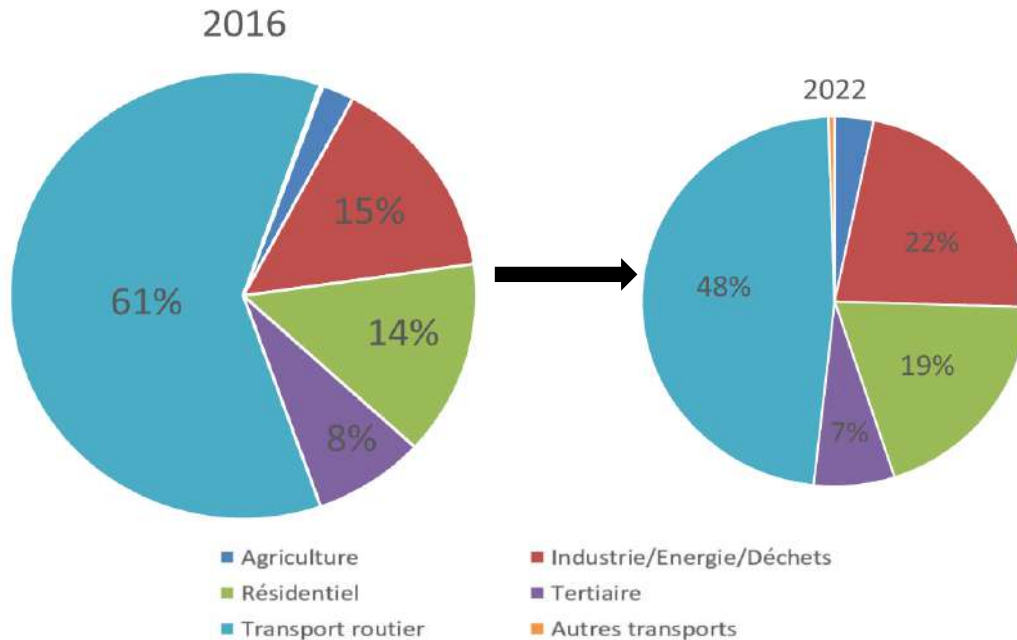
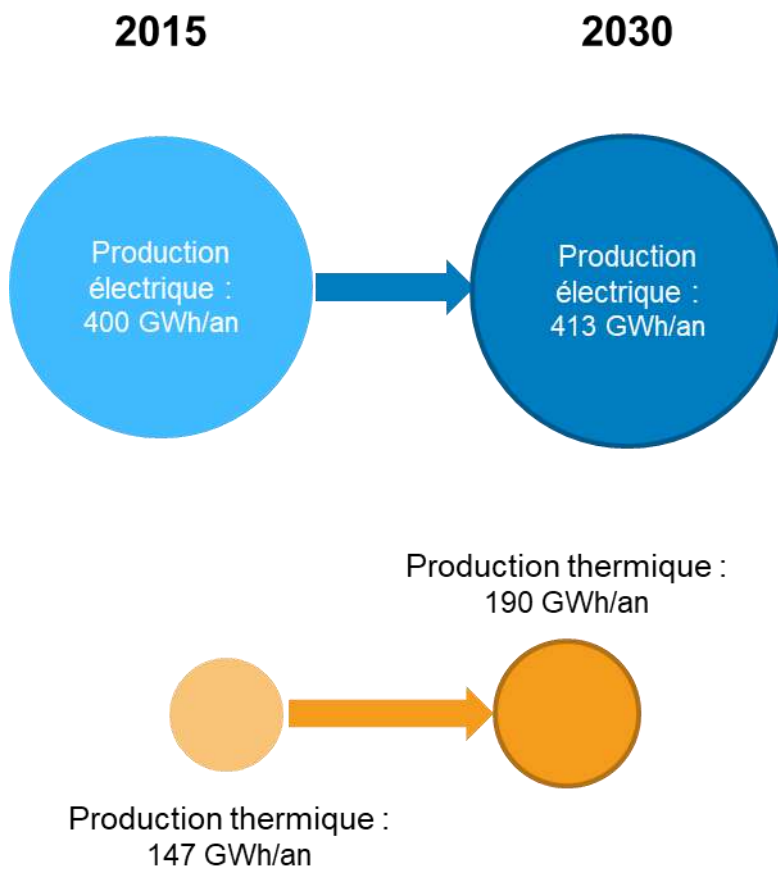


Figure 13 : graphique de répartition des émissions de NO_x par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA)

1.6. Production d'énergie

Le territoire du Pays du Mont-Blanc est grand producteur d'énergie électrique renouvelable autour de l'hydroélectricité (370 GWh sur une production totale annuelle d'énergie renouvelable estimée à un peu moins de 550 GWh). Les objectifs de la stratégie construite par le Comité de pilotage Air-Climat pour la production d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2030 visent :

- Une augmentation globale de la production EnR&R annuelle de +10% (+57 GWh)
 - dont +43 GWh de chaleur
 - dont +12 GWh d'électricité
- Un volume de production EnR&R projeté en 2030 représentant 49% de la consommation projetée dans le scénario cible (contre 37% de la consommation 2015)



Le travail de projection réalisé dans le cadre du PCAET a permis de cibler les filières à enjeux :

→ le solaire photovoltaïque pour la production électrique : un objectif de développement de la production annuelle de +12 GWh à 2030 – la production actuelle étant de 1,3 GWh par an

→ la géothermie : un objectif de +13 GWh à 2030, soit un doublement de la production de la filière

→ le bois énergie, avec un objectif de développement de +25 GWh, construit autour d'une optimisation et réduction de la consommation de la ressource bois dans l'individuel (meilleure valorisation énergétique) et d'un développement d'usages collectifs – avec le souci de réduire les impacts polluants des consommations de bois.

Les prochains travaux devront se focaliser sur les potentiels de projets (opérationnels) et sur les conditions de développement de ces filières.

Il est à noter qu'il est projeté une stabilité de la production d'électricité par l'incinérateur, soit 27 GWh par an.

1.7. Adaptation aux changements climatiques projetés

Sur les enjeux de vulnérabilités aux changements climatiques, le panorama global des enjeux a mis en lumière les problématiques prioritaires de l'adaptation des activités de tourisme hivernal, des activités agricoles et de la gestion – liée à ce-dernier enjeu – de la ressource en eau. Les élus souhaitent établir un lien étroit entre stratégie d'aménagement et de développement territorial (urbanisation, développement d'infrastructures et d'activités touristiques) et anticipation des impacts des changements climatiques ; ils soulignent la nécessité de faire de ce sujet de l'adaptation un enjeu central du futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

A court terme, le PCAET soutient la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action Espaces valléens en faveur de la diversification des activités touristiques. Aussi, les élus souhaitent poursuivre le travail sur la filière bois et la préservation des espaces forestiers face aux risques naturels impactés par le bouleversement du climat local.

2. Axes stratégiques

Le contenu du programme d'actions porté par le PCAET de la CCPMB est détaillé dans un ensemble de fiches actions qui présentent les objectifs, les cibles, les tâches programmées et les budgets associés. Le Comité de pilotage a priorisé les actions inscrites au programme sur une **logique de ciblage sur les actions dont les impacts sont les plus élevés à court terme et pour un engagement de la Communauté de communes réaliste**, autour d'une projection budgétaire à ressources constantes.

Les élus ont souhaité proposer une vision des engagements autour de 2 temporalités :

- des actions de court terme, autour d'engagements connus, maîtrisés, à poursuivre et à consolider, pour l'amélioration de la qualité de l'air, la performance énergétique du parc de logements et du patrimoine public et le covoiturage (Axe 1)
- des actions de plus long terme, à construire autour d'une organisation renouvelée des interventions de la Communauté de communes sur les mobilités, l'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable, la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique.

Le programme d'actions du PCAET a été conçu comme un cadre de référence pour l'intervention de la CCPMB. Il permet une souplesse et une adaptabilité, pour tenir compte au fur et à mesure de son déroulé de l'approfondissement des connaissances, des évolutions du contexte local, des opportunités techniques, etc. Cela garantit un pilotage dynamique de la politique de transition climat air énergie.

Enfin, la stratégie et le programme d'action tiennent compte du rôle des communes du territoire dans la transition air énergie. Même si elles ne sont pas maîtres d'ouvrage d'actions du présent programme, elles contribuent directement à la mise en œuvre du PCAET par leurs actions propres en matière de gestion du patrimoine (éclairage public et bâtiments), d'aménagement de l'espace public, de mobilité, etc.

2.1. Axe 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent

4 actions portent l'ambition d'impact de court terme du PCAET :

- **Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM₁₀ principalement liées au chauffage au bois** : il s'agit de poursuivre les engagements dans le renouvellement et l'optimisation des équipements de chauffage au bois autour du Fonds Air Bois et de la contribution au PPA2, de prolonger l'effort de sensibilisation des ménages par les Ambassadeur, de densifier le travail auprès des professionnels grâce au Fonds Air Entreprises.
- **Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service** : la CCPMB souhaite jouer un rôle de leader territorial pour soutenir les communes dans un exercice de leurs compétences soucieux de la prise en compte des enjeux de transition autour du label Cit'ergie Territoire et accompagner une montée en compétences dans la gestion du patrimoine public (suivi des consommations, conception et pilotage des travaux de rénovation, consommation d'énergie renouvelable, etc.).
- **Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique** : la mise en place d'un guichet unique pour l'information et le conseil des habitants, la création d'un outil d'accompagnement d'une montée en performance et d'une massification des opérations de rénovation des logements du territoire, l'animation de l'auto-rénovation et d'une communication sur les équipements vertueux.
- **Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)** : réguler le service Montenbus pour une plus grande efficacité-coût du service, promouvoir les outils de mutualisation des déplacements, organiser et sécuriser le développement de l'autostop (ou covoiturage spontané), coordonner le développement des infrastructures de covoiturage.

2.2. Axe 2 : Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain

5 actions portent l'ambition d'impact de moyen-long terme du PCAET :

- **Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises** : développer un bouquet de services de mobilités complémentaires pour constituer des alternatives crédibles au tout-voiture, accompagner le développement de l'usage du gaz naturel véhicule et de l'électromobilité, fédérer les applicatifs de covoiturage.
- **Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs** : structurer le réseau d'infrastructures vélo (sécuriser les itinéraires et développer le stationnement) à l'échelle de la Communauté de communes, promouvoir les usages du vélo.
- **Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé** : promouvoir les installations d'équipements de production d'énergies renouvelables dans les constructions de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique, accompagner les structures de projets solaire PV sur le territoire, promouvoir les équipements de chauffage exploitant des ressources renouvelables en substitution des chaudières fioul (en lien avec la Plateforme territoriale de rénovation énergétique),
- **Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises** : sensibiliser les propriétaires forestiers sur les enjeux de la gestion forestière pour le maintien de la forêt comme puits de carbone, accompagner le développement de la valorisation des ressources forestières et agricoles locales et maintenir les acteurs des filières, intégrer les impacts projetés des changements climatiques dans les stratégies agricoles et forestières.
- **Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire** : accompagner la diversification des activités touristiques sur les 4 saisons, intégrer au projet territorial une prospective sur la ressource en eau et sa gestion et sur les risques naturels dans un contexte de changement climatique.

Pilotage du plan d'action, indicateurs de suivi évaluation

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial institutionnalisé

Une instance de pilotage pérenne

Le Comité de pilotage air-climat, constitué début 2017, est pérennisé. Il suit spécifiquement les actions en faveur de la qualité de l'air et la mise en œuvre des actions du plan climat.

Le comité est composé de 10 élus. Il pilote le service environnement de la CCPMB :

- 3 ingénieurs
- 3 éducatrices à l'environnement
- 3 ambassadeurs de l'air et de l'énergie
- 1 plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

Il sera en particulier mobilisé lors des visites annuelles du Conseiller Cit'ergie qui seront l'occasion de dresser un bilan des réalisations sur un rythme au moins annuel. Les instances techniques mises en place dans le cadre des Ateliers Cit'ergie avec les techniciens des communes sont également pérennisées pour organiser la remontée d'informations sur la mise en œuvre.

Un engagement territorial à long terme

La CC Pays du Mont-Blanc a souhaité engager, en parallèle de sa démarche d'élaboration du PCAET, un processus Cit'ergie®. Il lui permet de structurer une progression dans la mobilisation des leviers d'action de l'Institution CCPMB :

- ses leviers d'actions directs, offerts par l'exercice de ses compétences,
- ses leviers d'actions indirects, dans le cadre de son champ d'actions partenariales.

Le pilotage du PCAET et l'animation nécessaire à la mobilisation des acteurs sera guidé par Cit'ergie, processus qui engage la collectivité dans le temps long (par cycles de 4 ans). La démarche de la CCPMB est également innovante puisque conduite avec les communes dans la logique d'un *Cit'ergie territoire* : les communes se sont engagées à participer à la démarche par délibération et les élus et techniciens des communes sont mobilisés pour la mise en œuvre des actions. La politique air-énergie-climat du territoire intègre donc directement le niveau communal, ce qui renforce le projet de transition énergétique intercommunal.

Une prise en compte large

Le PCAET n'étant pas opposable, le CoPil air-climat sera vigilant à ce que les orientations et objectifs qu'il porte soient déclinés dans les documents de programmation du territoire et en particulier dans le futur SCoT (que le PCAET doit prendre en compte selon les textes de loi). La structuration de la politique de transition climat-air-énergie dans la planification du développement territorial (Domaine 1 du processus Cit'ergie) est l'un des enjeux centraux des travaux du CoPil pour ce premier cycle du PCAET.

Présentation du plan d'action

Les actions du PCAET sont présentées sous forme de fiches actions. Elles incluent le dispositif de suivi (de la réalisation et des impacts) et d'évaluation. Elles incluent également un budget prévisionnel pour la période 2019 – 2021, à l'issue de laquelle l'évaluation de mi-parcours permettra de mettre à jour le programme d'action et d'établir le budget pour la période 2022 – 2024. Un bilan annuel systématique sera mené afin de faire évoluer les fiches actions en fonction de leur mise en œuvre réelle dans une logique d'amélioration continue, de souplesse et d'adaptabilité.

L'élaboration du plan climat a fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui a d'identifié les incidences négatives potentielles sur l'environnement. Pour en limiter l'impact, les mesures de réduction sont directement intégrées dans les actions du plan.

Incidences négatives résiduelles	Proposition de mesures de réduction	Actions concernées
Impression / diffusion de documents papier pour la sensibilisation / information	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les impressions au nécessaire (renvoi possible vers des informations détaillées et outils en ligne), - Utiliser du papier recyclé - Utiliser des encres à base d'eau 	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Déplacements pour les animations et la sensibilisation en général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements en vélo, - Inciter les participants à venir en transports en commun ou en vélo / à pied - Equiper les agents de véhicules électriques 	1, 3, 4, 8
Mise en place de nouveaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des critères de chantiers exemplaires dans les commandes / l'attribution des aides aux travaux, - Favoriser l'utilisation de matériaux naturels et locaux 	4, 6
Travaux de rénovation des bâtiments		2, 3
Installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les porteurs de projets en leur fournissant des guides de bonnes pratiques ou à défaut des sources d'information leur permettant de s'informer sur les impacts potentiels et de les prendre en compte. 	2, 4, 7
Maintien / développement du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un balisage des espaces naturels les plus sensibles pour limiter les effets de la sur-fréquentation (pour rappel il s'agit d'un des principaux facteurs de dégradation des habitats naturels remarquables sur le territoire), - multiplier les actions de sensibilisation 	9

Figure 15 : Tableau des incidences négatives résiduelles et des mesures de réduction
Source : évaluation environnementale stratégique du PCAET

Le volet déchets est traité au sein du Programme Local de Prévention des déchets ménagers (PLP) de la CCPMB. Il fixe des objectifs à l'horizon 2020, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, et comprend en programme de 15 actions pour les atteindre. Le plan d'action n'englobe donc pas d'action sur le secteur des déchets.

Fiche action n° 1 : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois

Intitulé : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois		N° 1
Axe stratégique 1		
Contexte, état des lieux :		
<p>La particularité du territoire relève du fait que les dépassements des valeurs réglementaires sur les particules fines sont observés en hiver, et que la source des polluants est identifiée comme étant la combustion de la biomasse (mauvais usage du chauffage au bois notamment).</p> <p>Depuis 2013, la CCPMB est couverte par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve (PPA) et contribue au financement du Fonds Air Bois.</p> <p>Depuis 2017, elle porte un programme d'action en faveur de la qualité de l'air, ciblé sur la réduction des émissions de particules fines, sources des dépassements de valeurs réglementaires sur son territoire.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats ciblés :
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Air Entreprises Suite à l'aide attribuée à l'entreprise SGL Carbon et à l'étude de préfiguration (diagnostics air énergie et mesures à l'émission) réalisés dans les entreprises en 2017 et 2018, le Fonds Air Entreprise vise à soutenir les investissements des entreprises en faveur de la qualité de l'air, notamment de la réduction de leurs émissions de particules fines. 		<p>Nombre d'entreprises soutenues (par an) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ambassad'R – Ambassadeurs de l'air et de l'énergie Les Ambassad'R sont des volontaires du service civique qui sensibilisent les habitants sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air via des actions de porte à porte et collectives. 		<p>Nombre de portes tapées (par an) : Nombre de ménages sensibilisés (par an) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au Fonds Air Bois, au PPA La CCPMB contribue financièrement à : - ATMO est l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air ambiant en Auvergne Rhône-Alpes - le PPA est le plan d'action porté par le Préfet qui vise à réduire les concentrations de polluants dans l'air dans la Vallée de l'Arve - le Fonds Air Bois est un dispositif d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien par des appareils performants 		<p>Nombre de poêles changés sur le territoire de la CCPMB (par an) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'éducation à l'environnement La CCPMB déploie une équipe d'éducateurs à l'environnement auprès des élèves des écoles primaires et maternelles du territoire et dans les 2 réserves naturelles nationales du territoire (Passy et Les Contamines Montjoie). Ils offrent un catalogue d'animation sur l'air, l'énergie, le climat, le développement durable et le milieu naturel. A partir de 2019, le réseau expérimente des interventions dans les collèges. 		<p>Nombre d'enfants touchés (par an) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Communication – rayonnement des actions de la CCPMB 		<p>Nombre de participations à des événements nationaux / régionaux (par an) :</p>

Objectifs 2024 et 2030	
Consommation d'énergie A construire après résultats FAE Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : -XX MWh (-40%) Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : -XX MWh (-20%)	Consommation d'énergie fossile Non concerné
Production / consommation d'énergie renouvelable Non concerné	Emissions de gaz à effet de serre Non concerné
Emissions de particules fines (PM10 et 2,5) A construire après résultats CARVE et FAE Objectifs à 2030 : Emissions de PM ₁₀ : -XX tonnes (-60%) Emissions de PM _{2,5} : -XX tonnes (-60%) Objectifs à 2024 : Emissions de PM ₁₀ : -XX tonnes (-30%) Emissions de PM _{2,5} : -XX tonnes (-30%)	Emissions d'oxydes d'azote (NO_x) Non concerné
Dispositif de suivi-évaluation	
Impacts climat air énergie <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergie des industriels accompagnés [source suivi des opérations FAE] - Réduction des émissions de polluants des industriels accompagnés [source suivi des opérations FAE] - Réduction des émissions de polluants des structures hôtelières accompagnées [source suivi des opérations FAE] Réduction des émissions de polluants des ménages accompagnés [source suivi des opérations Fonds Air Bois]	Impacts environnementaux <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne annuelle mesurée de PM₁₀ sur le territoire - Moyenne annuelle mesurée de BaP sur le territoire - Consommation d'énergie finale et fossile - Emissions de gaz à effet de serre
Partenaires	
Partenaires institutionnels	Etat, Région, Département, SM3A, SITOM
Partenaires énergie	Régie gaz électricité de Sallanches
Partenaires entreprises	CAPEB 74, SNEDEC
Partenaires associatifs	Centre de la Nature Montagnarde, Jardin des Cîmes, ASTERS

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Subventions aux entreprises	160 000 €	111 250 €	160 000 €	111 250 €	160 000 €	111 250 €
Animation et instruction des dossiers : 0,5 ETP	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €
Fonds Air Entreprises	178 000 €	111 250 €	178 000 €	111 250 €	178 000 €	111 250 €
Coordination 0,8 ETP et indemnités de 4 Ambassad'R	40 380 €	22 800 €	40 380 €	22 800 €	40 380 €	22 800 €
Frais de fonctionnement	55 800 €	6 667 €	55 800 €	6 667 €	55 800 €	6 667 €
Ambassad'R	96 180 €	29 467 €	96 180 €	29 467 €	96 180 €	29 467 €
PPA (poste d'animateur)	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Fonds Air Bois (primes et poste d'animateur)	44 500 €	0 €	44 500 €	0 €	44 500 €	0 €
ATMO Auvergne Rhône-Alpes (cotisation)	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €
Contributions	61 500 €	0 €	61 500 €	0 €	61 500 €	0 €
Animation 3 ETP	108 000 €	0 €	108 000 €	0 €	108 000 €	0 €
Prestations 1,5 ETP (Centre de la Nature Montagnarde)	85 000 €	0 €	85 000 €	0 €	85 000 €	0 €
Frais de fonctionnement	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Réseau d'éducation à l'environnement	203 000 €	0 €	203 000 €	0 €	203 000 €	0 €
Pilotage 0,5 ETP	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €
Prestations	55 000 €	0 €	55 000 €	0 €	55 000 €	0 €
Communication	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €
TOTAL ACTION N°1	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €

Fiche action n° 2 : Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service

Intitulé : Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service		N° 2
Axe stratégique 1		
Contexte, état des lieux :		
<p>La CCPMB et ses communes sont engagées dans des politiques environnementales vertueuses. Notamment, le territoire a été lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en février 2017. L'objectif est de poursuivre ces actions vertueuses et de coordonner les éléments qui ont une pertinence à l'être sur le territoire, avec pour finalité d'être éligible au label Cit'ergie à l'échelle de la CCPMB et des 10 communes du territoire.</p> <p>En parallèle, les communes poursuivent leurs actions respectives sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de leurs patrimoines et services. L'investissement des communes sur la rénovation de leur patrimoine (bâti et éclairage public) s'élève en 2018 à 6,2 millions €. Un recensement des consommations d'énergie du patrimoine public présent sur le territoire a permis d'estimer qu'elles représentaient, en 2015, environ 20% des consommations d'énergie du secteur tertiaire. La mise en place du suivi détaillé des consommations du patrimoine communal permettra d'affiner cette connaissance et de chiffrer précisément des objectifs de rénovation énergétique et de maîtrise de l'énergie.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB	Résultats ciblés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire Le projet prévoit de compléter le plan d'actions du plan climat et de consolider les actions collectivités exemplaires de la CCPMB et des communes afin de candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire. 	Dossier de candidature au label déposé : 2019 Niveau de label obtenu : Cap Cit'ergie (35% de réalisation)	
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des référents techniques Cit'ergie Le projet prévoit l'animation d'un réseau des référents techniques pour élaborer la candidature Cit'ergie, suivre l'avancement des actions du plan climat, des actions des communes et de la CCPMB (une fois par an). Ce réseau se réunira également une fois par an sous forme d'une journée technique et choisira ses thèmes de travaux selon les besoins partagés. L'animateur du réseau pourra également impulser et monter les actions collectives. 	Nombre de réunions de suivi par an : Nombre de journées techniques par an :	
<ul style="list-style-type: none"> • Outil de suivi des consommations Le projet consiste à créer un outil de suivi des consommations énergétiques et fluide commun aux 10 communes et à la CCPMB, sous la forme d'un outil informatique (feuille de calcul ou logiciel). L'outil doit permettre d'aider à optimiser les usages de l'énergie, contrôler et valoriser les économies permises par les investissements réalisés, identifier les erreurs. L'outil permettra de mieux connaître le poids du patrimoine communal dans les consommations d'énergie globales du territoire et servira de support au chiffrage précis des objectifs de rénovation énergétique et de maîtrise de la demande en énergie par les communes. 	Nombre d'outils créés : Nombre de communes utilisant et complétant l'outil (par an) : Exhaustivité du recensement permis par l'outil : 80% du patrimoine du bloc communal renseigné dans l'outil début 2020, 100% début 2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en énergie partagée L'action prévoit la création d'un service intercommunal de conseil en énergie, équipe technique mutualisée entre les communes. Outre un diagnostic détaillé des émetteurs du territoire, la tâche de ce service est de proposer un accompagnement aux travaux. 	Nombre de commune utilisant le CEP : Nombre de bâtiments bénéficiant du travail du conseiller :	

<p>• Groupement de commande pour les diagnostics avant travaux Les communes du territoire passent toutes des contrats pour des diagnostics avant travaux (énergétique, repérage de l'amiante, électrique, etc.) pour les enrobés, les bâtiments publics, les logements. L'action vise à monter un groupement de commande pour faire des économies d'échelles sur ces diagnostics.</p>	<p>Nombre de groupement de commande constitué : Nombre de diagnostics réalisés :</p>
<p>• Travail sur les marchés publics L'action vise à utiliser et créer des outils pour intégrer des critères air-énergie-climat et mettre en cohérence les critères techniques avec les objectifs air-énergie-climat dans les marchés publics. Le travail sera réalisé avec les communes, mais aussi avec d'autres partenaires institutionnels (exemples les autorités organisatrices de transports).</p>	<p>Nombre de marchés passés reprenant les outils développés : Nombre de partenariats conclus avec les partenaires :</p>
<p>• Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie L'action vise à systématiser l'approvisionnement en énergie des collectivités via des fournisseurs en garantissant l'origine renouvelable.</p>	
<p>• Recherche de financements pour les communes L'action consiste en une veille sur les dispositifs de financement connu ou nouveaux, diffusion des informations aux communes membres et montage et portage de dossiers territoriaux quand les financeurs l'imposent (de type convention TEP CV ou contrat CAR). Les financements collectés doivent avoir un effet levier sur l'investissement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables et l'adaptation face au changement climatique.</p>	<p>Nombre d'€ de financements attirés sur le territoire : Nombre de conventions et contrat portés par la CCPMB :</p>
<p>Objectifs 2024 et 2030</p>	
<p>Consommation d'énergie Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : -14 800 MWh (-40%) Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : -7 400 MWh (-20%)</p>	<p>Consommation d'énergie fossile Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : -11 400 MWh (-60%) Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : -5 700 MWh (-30%)</p>
<p>Production / consommation d'énergie renouvelable Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : +4 400 MWh (+40%) Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : +1 500 MWh (+20%)</p>	<p>Emissions de gaz à effet de serre Objectifs à 2030 : Emissions de GES : -3 300 000 tonnes équivalent CO2 (-50%) Objectifs à 2024 : Emissions de GES : -1 700 000 tonnes équivalent CO2 (-25%)</p>
<p>Emissions de particules fines (PM10 et 2,5) Diminution de x tonnes</p>	<p>Emissions d'oxydes d'azote (NO_x) Diminution de x tonnes</p>
<p>Dispositif de suivi-évaluation</p>	
<p>Impacts climat air énergie - Volume de réduction des consommations d'énergie par les opérations accompagnées par le CEP - Volume de réduction des émissions de GES par les opérations accompagnées par le CEP Volume de réduction des émissions de polluants par les opérations accompagnées par le CEP [source suivi du CEP]</p>	<p>Impacts environnement - Surface de bâtiments publics rénovés - Nombre de marchés incluant des clauses environnementales</p>
<p>Partenaires</p>	
<p>Partenaires institutionnels</p>	<p>Communes, Département, Région</p>
<p>Partenaires énergie</p>	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Dépenses 2019
Visites annuelles du conseiller Cit'ergie	3 510 €	2 457 €	3 510 €	2 457 €	3 510 €	3 510 €
Comptage annuel des points	2 520 €	0 €	2 520 €	0 €	2 520 €	2 520 €
Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire	6 030 €	2 457 €	6 030 €	2 457 €	6 030 €	6 030 €
Prestations, frais de fonctionnement	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €
Animation du réseau 0,3 ETP	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	12 000 €
Réseau des référents techniques	14 500 €	0 €	14 500 €	0 €	14 500 €	14 500 €
Suivi et collecte des données des communes (cf. CEP)						
Prestations	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Outil de suivi des consommations	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €
1 ETP Conseiller en énergie partagé	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €	45 000 €	45 000 €
Conseil en énergie partagée	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €	45 000 €	45 000 €
0,2 ETP	8 000 €		8 000 €		8 000 €	8 000 €
Groupement de commande pour les diagnostics avant travaux	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €
0,1 ETP	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €
Travail sur les marchés publics	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €
0,1 ETP	4 000 €		4 000 €		4 000 €	4 000 €
Recherche de financement	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €
TOTAL ACTION N°2	86 530 €	27 207 €	86 530 €	27 207 €	86 530 €	86 530 €

Fiche action n° 3 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique

Intitulé : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique		N° 3
Axe stratégique 1		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le secteur résidentiel est la principale cible du PCAET de la CCPMB, en raison de sa contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux consommations d'énergie du territoire (46%) - Aux émissions de GES du territoire (37%) - Aux émissions de PM10 du territoire (64%) <p>Pour réduire les consommations liées au chauffage (75% des consommations du secteur résidentiel), le principal levier repose sur la rénovation énergétique des logements. Afin de la massifier, la CCPMB ouvre une plateforme de rénovation énergétique, pour renseigner à tous les habitants du territoire, et étudie l'opportunité de verser des aides directes aux travaux visant un gain énergétique significatif (les conditions seront adaptées aux engagements des partenaires à soutenir financièrement la CCPMB).</p> <p>Les objectifs à long terme de l'action de rénovation énergétique des logements visent la rénovation de 2 100 résidences principales à 2030 (soit 11% du parc de résidences principales) et de 660 résidences secondaires (3% du parc de résidences secondaires).</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats ciblés :
<ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique pour l'information et le conseil à tous les habitants sur la rénovation énergétique de leur logement <p>Le rôle premier de la plateforme de rénovation énergétique est d'apporter un conseil gratuit sur la rénovation énergétique à tous les habitants du territoire. Plusieurs accroches seront proposées : une permanence téléphonique et physique (entretien individuel), la création de modules web spécifiques, et la réalisation de diagnostics thermiques des habitations (partiellement facturés aux ménages).</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants bénéficiaires des conseils : 30% des ménages résidents d'ici 2030, soit 5 900 ménages (pour objectif 11% du parc de RP rénové entre 2018 et 2030) - Nombre de diagnostics thermiques réalisés : 3 500 diagnostics réalisés pour objectif d'accompagnement par la plateforme de 1 400 rénovations
<ul style="list-style-type: none"> • Animer un réseau des artisans <p>Les entreprises locales de la construction sont les premiers contacts des ménages qui souhaitent rénover. En créant un partenariat avec elles, une chaîne de confiance se mettra en place et des réponses locales pourront être proposées. Intégrer un volet chantiers exemplaires (+ lien avec les réflexions sur le dépôt des déchets inertes).</p>		Nombre d'entreprises touchées :
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les partenaires financiers, notaires, syndic <p>Il est prévu de mobiliser les acteurs clefs de la rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notaires (les projets de rénovations s'envisagent souvent au moment de l'achat d'un bien) - syndicats de copropriétés (pour toucher les logements collectifs et promouvoir les rénovations globales plus ambitieuses) - partenaires financiers 		<p>Nombre de notaires touchés :</p> <p>Nombre de syndic touchés :</p> <p>Nombre de partenaires financiers touchés :</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Animations spécifiques (auto rénovation, copropriétés, conversion des chauffages) <p>Le projet prévoit des animations spécifiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conversion des modes de chauffages fossiles et polluants vers les énergies renouvelables et peu émissives - les copropriétés (plus complexes à mobiliser) - l'auto rénovation (pour ne pas exclure les ménages qui réalisent directement tout ou partie des travaux) 	<p>Nombre de copropriétés touchés : Nombre de modes de chauffages changés : Nombre de ménages auto rénovation accompagnés :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Communication <p>Communiquer sur la mise en place de la plateforme est indispensable afin de faire connaître les services proposés et maximiser le nombre de ménages qui prennent contact avec la plateforme. Pour cela, un plan de communication sera déployé (flyers, affiches, spots radio, etc.) qui rapidement valorisera les projets soutenus (témoignages, ...).</p>	<p>Nombre de flyer et affiches distribués : Nombre de spots radios diffusés : Articles dans les bulletins municipaux, panneaux lumineux,...</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière directe aux rénovations <p>Le projet vise à massifier la rénovation sur le territoire grâce à des aides financières directes. Elles cibleront des projets de rénovations globales avec des gains énergétiques significatifs afin que l'effet levier de l'argent public versé permette d'optimiser le gisement d'économies d'énergies.</p>	<p>Nombre de projets soutenus : Montant des subventions versées :</p>
<p>Objectifs 2024 et 2030</p>	
<p>Consommation d'énergie</p>	<p>Consommation d'énergie fossile</p>
<p>Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : -75 GWh (-11%)</p>	<p>Objectifs à 2030 : Consommation d'énergie : -58 GWh (-17%)</p>
<p>Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : -30 GWh</p>	<p>Objectifs à 2024 : Consommation d'énergie : -25 GWh</p>
<p>Production / consommation d'énergie renouvelable</p>	<p>Emissions de gaz à effet de serre</p>
<p>Augmentation de x GWh</p>	<p>Objectifs à 2030 : Emissions de GES : -18 ktCO₂e (-16%)</p> <p>Objectifs à 2024 : Emissions de GES : -8 ktCO₂e (-16%)</p>
<p>Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)</p>	<p>Emissions d'oxydes d'azote (NO_x)</p>
<p>Diminution de x tonnes</p>	<p>Diminution de x tonnes</p>
<p>Dispositif de suivi-évaluation</p>	
<p>Impacts climat air énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergie des logements rénovés par usage : chauffage, électricité, etc. <p>Source : suivi des opérations accompagnées, travail de la plateforme avec les porteurs de projets et artisans pour les opérations non aidées financièrement</p>	<p>Impacts environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface de logements rénovés - Consommation d'énergie finale et fossile - Emissions de gaz à effet de serre

<p>Partenaires</p>	
<p>Partenaires institutionnels</p>	<p>Communes, Département, Région, ADEME, SM3A, Centre de Ressources pour les plateformes d'Auvergne Rhône-Alpes</p>
<p>Partenaires énergie</p>	<p>Régie gaz électricité de Sallanches, Enedis, GRDF</p>
<p>Partenaires entreprises</p>	<p>Artisans locaux de la construction, partenaires financiers, syndicats de copropriétés</p>
<p>Partenaires associatifs</p>	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
1 ETP technique en 2019 – 2 ETP dès 2020	40 000 €	32 000 €	80 000 €	60 000 €	80 000 €	56 000 €
0,3 ETP administratif	11 000 €	8 800 €	11 000 €	8 250 €	11 000 €	7 700 €
Véhicule (amortissement et frais de déplacements)	14 800 €	11 840 €	15 400 €	11 550 €	15 400 €	10 780 €
Fournitures de bureau, téléphonie, informatique	1 430 €	1 144 €	1 790 €	1 343 €	1 790 €	1 253 €
Développement de solutions web (module de prédiagnostic, cadastre EnR)	15 600 €	12 480 €	16 200 €	12 150 €	16 200 €	11 340 €
Guichet unique pour l'information et le conseil à tous les habitants Animer un réseau des artisans Mobiliser les partenaires financiers, notaires, syndic Animations spécifiques (auto rénovation, copropriétés, conversion des chauffages)	82 830 €	66 264 €	122 190 €	91 643 €	122 190 €	85 533 €
Temps de travail service communication						
Impression de supports (affiches, flyer), spots radio	7 800 €	6 240 €	7 800 €	5 850 €	4 800 €	3 360 €
Frais de réception, participation à des évènements	1 100 €	880 €	1 600 €	1 200 €	1 600 €	1 120 €
Communication	8 900 €	7 120 €	9 400 €	7 050 €	6 400 €	4 480 €
Subventions versées aux ménages	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €
Aide financière directe aux rénovations	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €
TOTAL ACTION N°3 - 2019	391 730 €	223 384 €	431 590 €	248 693 €	428 590 €	240 013 €

Fiche action n° 4 : Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)

Intitulé : Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)		N° 4
Axe stratégique 1		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le secteur des transports est une cible prioritaire du PCAET de la CCPMB, en raison de sa contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux consommations d'énergie du territoire (22%) - Aux émissions de gaz à effet de serre du territoire (30%) - Aux émissions de PM10 du territoire (60%) <p>Pour réduire la part des trajets effectués en voiture individuelle, le principal levier à court terme repose sur la promotion et le développement du covoiturage et de la multi modalité.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB	Résultats ciblés :	
<p>• Promouvoir les ressources mobilité existantes</p> <p>Le projet vise à diffuser aux habitants et aux acteurs relais l'information adéquate sur les transports.</p> <p>Il consiste à concevoir et décliner des fiches informations par bassin de vie de la CCPMB (Sallanches ; Le Fayet et Passy Plaine ; Passy versant ; Saint-Gervais ; Contamines ; Praz-sur-Arly ; Megève et Demi-Quartier ; Combloux ; Cordon ; Domancy) et à les diffuser sous format web et papier.</p> <p><u>Calendrier</u> : démarrage et mise en œuvre en 2019</p>	<p>Nombre de fiches conçues :</p> <p>Nombre de lieu de diffusion des fiches :</p> <p>Nombre de fiches imprimées :</p>	
<p>• Organiser et sécuriser la pratique de l'autostop</p> <p>Le projet vise à développer la pratique de l'autostop pour des distances de 0 à 20 km, à travers ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des collectifs d'habitants pour construire et animer des communautés - Identifier des lieux de dépose adaptés - Constituer des pools de conducteurs et de passagers - Implanter des points d'arrêt - Animer les communautés <p><u>Calendrier</u> : démarrage et mise en œuvre en 2021</p>	<p>Nombre de points d'arrêt implantés :</p> <p>Nombre de conducteurs enregistrés :</p>	
<p>• Sensibiliser les plus jeunes</p> <p>Fournir aux parents et aux enseignants des outils pour promouvoir l'écomobilité dans un cadre scolaire.</p> <p>Pour cela, il est prévu d'adapter une boîte à outils existante pour sensibiliser les parents et les établissements aux enjeux de santé et de sécurité, créer et animer des pédibus, développer le stationnement vélo, former les élèves.</p> <p><u>Calendrier</u> : démarrage et mise en œuvre en 2020</p>	<p>Nombre d'établissements partenaires :</p> <p>Nombre de pedibus en fonctionnement :</p> <p>Nombre de stationnement vélo dans les écoles :</p> <p>Nombre d'animations réalisées :</p>	
<p>• Promouvoir la pratique du covoiturage</p> <p>Le projet vise à mettre à disposition du public et des employeurs un mode d'emploi du covoiturage.</p> <p>Pour cela, il est prévu d'adapter des contenus existants pour diffuser les ressources covoiturage, argumenter sur les bénéfices, et apporter des réponses aux questions récurrentes.</p> <p><u>Calendrier</u> : démarrage et mise en œuvre en 2019.</p>	<p>Nombre de guides du covoiturage imprimés :</p> <p>Nombre de lieux de diffusion du guide :</p>	

<p>• Coordonner le déploiement des aires de covoiturage</p> <p>Le projet vise à proposer des lieux de stationnement aux nœuds du réseau routier.</p> <p>La commune de Passy a d'ores et déjà un projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier</p> <p>Pour cela, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un secteur covoiturage de 20 à 30 places, hors saison touristique, sur le parking de la Princesse (Demi-Quartier) - Créer des secteurs covoiturage sur les zones commerciales de Praz-sur-Arly et de Domancy (20 places) - Créer un secteur covoiturage de 20 à 30 places, hors saison touristique, sur le parking de la télécabine du Bettex à St-Gervais <p><u>Calendrier</u> : démarrage en 2020 et mise en œuvre jusqu'en 2023</p>	<p>Nombre de places de covoiturages créées :</p> <p>Nombre de parking créé :</p> <p>Date de démarrage : 2020</p> <p>Date de mise en œuvre : 2020 à 2023</p>
<p>• Réguler le service Montenbus</p> <p>Le projet vise à modifier les tarifs du service Montenbus afin de dégager des recettes supplémentaires pour financer les autres parties des actions de la fiche action n°4. Il permettra de rendre l'inscription payante pour tous et l'ensemble des trajets payants.</p> <p><u>Calendrier</u> : démarrage en 2018, mise en œuvre en juillet 2019 (renouvellement du marché)</p>	<p>Economie de 50 k€/an sur le service Montenbus</p>
<p>Objectifs 2024 et 2030</p>	
<p>Consommation d'énergie</p> <p>Les impacts de cette action ne peuvent être chiffrés directement ; il est proposé de raisonner avec des exemples :</p> <p>Un salarié qui travaille à 20 km de son domicile (donnée SYANE) consomme entre 5,5 et 6 MWh d'énergie par an pour ses déplacements domicile-travail autosolistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'il réalise ses déplacements en mode actif, l'économie sera donc de 5,5 à 6 MWh par an - s'il réalise ses déplacements en covoiturage en tant qu'unique passager avec un conducteur réalisant le même trajet avec la même fréquence, il consommera entre 2,7 et 3 MWh par an (-50%). 	<p>Consommation d'énergie fossile</p> <p>Les consommations des transports routiers étant aujourd'hui exclusivement satisfaites par des carburants pétroliers, l'impact porte sur une réduction de consommation d'énergie fossile.</p>
<p>Production / consommation d'énergie renouvelable</p> <p>Non concerné</p>	<p>Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>Le transfert des déplacements domicile-travail d'un salarié vers les modes actifs ou le covoiturage réduit d'environ -1,5 tonnes équivalent CO₂ les émissions annuelles de GES.</p>
<p>Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)</p> <p>Non concerné</p>	<p>Emissions d'oxydes d'azote (NO_x)</p> <p>Non concerné</p>
<p>Dispositif de suivi-évaluation</p>	
<p>Impacts climat air énergie</p> <p>Evolution des veh.km effectués en voiture individuelle (source EDGT)</p>	<p>Impacts environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne annuelle mesurée de NO_x sur le territoire - Consommation d'énergie finale et fossile - Emissions de gaz à effet de serre

Partenaires	
Partenaires institutionnels	Communes, Département, Région, offices de tourisme
Partenaires énergie	
Partenaires entreprises	Employeurs, Etablissements scolaires, ATMB, gestionnaires de parking, société des remontées mécaniques
Partenaires associatifs	Associations de parents d'élèves

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,25 ETP en 2019 et 0,2 ETP dès 2020	10 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Temps de travail interne global 0,25 ETP	10 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Recettes supplémentaires attendues	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Mise à jour des documents de communication (prestations et 5 jours internes)	1 000 €	0 €				
Mise en œuvre	12 jours		6 jours			
Réguler le service Montenbus	1 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Création graphique et contenus	10 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Pilotage, suivi, mobilisation (20 jours internes)						
Promouvoir les ressources mobilité existantes	10 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Préparation et animation					7 500 €	
Aménagement					30 000 €	
Réalisation						
Organiser et sécuriser la pratique de l'autostop					37 500 €	0 €
Adaptation et mise en forme des ressources existantes			5 000 €	0 €	5 000 €	
Pilotage						
Sensibiliser les plus jeunes			5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Adaptation et mise en forme des ressources existantes	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Pilotage, mise en ligne et suivi (20 jours interne)						
Promouvoir la pratique du covoiturage	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Moyens de coordination						
Coordonner le déploiement des aires de covoiturage			0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL ACTION N°4	26 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €	52 500 €	50 000 €

Fiche action n° 5 : Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises

Intitulé : Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises		N° 5
Axe stratégique 2		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le secteur des transports est une cible prioritaire du PCAET de la CCPMB, en raison de sa contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux consommations d'énergie du territoire (22%) - Aux émissions de gaz à effet de serre du territoire (30%) - Aux émissions de PM10 du territoire (60%) <p>La topographie du territoire et son urbanisation dispersée ne rendent pas pertinent la création d'un service de transports en commun cadencé. Néanmoins, l'offre de mobilité du territoire et de sa desserte en marchandises demandent à être étudiées et structurées sur le long terme.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats ciblés :
<p>• Harmonisation des tarifications (LIHSA) Le projet vise à proposer une tarification commune des transports sur le périmètre CCPMB. Ainsi, un usager avec un titre de transport Montibus pourra accéder aux services Lihsa. <u>Calendrier</u> : démarrage en 2020, mise en œuvre en 2021</p>		<p>Prise en charge de la compensation de recette : Communication :</p>
<p>• Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités L'autopartage est le fait de mettre à disposition des usagers, particuliers ou entreprises, une flotte de véhicules en libre-service. Le projet vise à mutualiser des véhicules entre collectivités, entreprises et habitants. Pour cela, il est prévu de coordonner l'externalisation d'un véhicule par commune vers un opérateur d'autopartage. <u>Calendrier</u> : démarrage en 2020, mise en œuvre en 2021</p>		<p>Nombre de véhicules en autopartage sur le territoire :</p>
<p>• Définir le gisement local de poids lourd pour une station GNV Le projet prévoit d'apprécier la faisabilité d'implantation d'une station GNV sur la CCPMB par un opérateur privé. Pour cela, il est nécessaire de recenser les flottes potentiellement mutables sur des motorisations GNV. <u>Calendrier</u> : démarrage en 2019, mise en œuvre en 2020</p>		<p>Cartographie réalisée :</p>
<p>• Fédérer les applicatifs de covoiturage Le projet vise à mettre à disposition du public et des employeurs une base commune de covoiturage (mutualiser les bases Movici et Klaxit sur un même méta-moteur). <u>Calendrier</u> : démarrage en 2019, mise en œuvre en 2020</p>		<p>Mise en place du méta-moteur : Nombre d'utilisations du méta-moteur :</p>
<p>• Faire du lobbying pour la rénovation de l'axe ferroviaire Le Fayet – Annemasse - Annecy Le projet vise à accélérer la mise à l'agenda de la rénovation de l'axe ferroviaire pour offrir de meilleurs temps de parcours. Pour cela il est prévu de construire un argumentaire à destination des services de l'Etat. <u>Calendrier</u> : démarrage en 2019</p>		<p>Participation à des réunions : Envoi de courriers :</p>

• **Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques**

Le SYANE (Syndicat d'énergies de la Haute-Savoie) porte un programme d'équipement du département en borne de recharge pour véhicules électriques en libre-service.

LA CCPMB **et ses communes** apporte un soutien technique pour faciliter et amplifier le déploiement de ce programme sur son territoire (exemple : 3 bornes accélérées et une borne rapide supplémentaire financées sur le territoire grâce au financement du contrat ambition Région en 2018).

Calendrier : en fonction de l'émergence des besoins

Nombre de bornes installées sur le territoire de la CCPMB :

Objectifs 2024 et 2030

Consommation d'énergie	Consommation d'énergie fossile
Ne peut pas être chiffré directement, selon l'utilisation du service	Idem
Production / consommation d'énergie renouvelable	Emissions de gaz à effet de serre
Non concerné	Idem
Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)	Emissions d'oxydes d'azote (NO _x)
Idem	Idem

Dispositif de suivi-évaluation

Impacts climat air énergie	Impacts environnementaux
Evolution des veh.km effectués en voiture individuelle (source EDGT)	- Moyenne annuelle mesurée de NO _x sur le territoire - Consommation d'énergie finale et fossile - Emissions de gaz à effet de serre

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Région, Etat
Partenaires énergie	EDF
Partenaires entreprises	Transporteurs, entreprises, Green, SNCF
Partenaires associatifs	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Compensation de la perte à négocier avec la Région					5 000 €	0 €
Pilotage, coordination et suivi					5 jours	0 €
Harmonisation des tarifications (LIHSA)					5 000 €	0 €
Coordination et suivi						
Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités						
Réalisation			10 jours	0 €	10 jours	0 €
Définir le gisement local de poids lourd pour une station GNV				0 €		0 €
Coordination et suivi	5 jours	0 €	5 jours	0 €		
Fédérer les applicatifs de covoiturage		0 €		0 €		
Construire un argumentaire, participer aux réunions	5 jours	0 €	3 jours	0 €	3 jours	0 €
Faire du lobbying pour la rénovation de l'axe ferroviaire Le Fayet – Annemasse - Annecy		0 €		0 €		0 €
Coordination et suivi (5 jours internes)	5 jours	0 €	5 jours	0 €	5 jours	0 €
Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques		0 €		0 €		0 €
TOTAL ACTION N°5	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	9 000 €	0 €

Fiche action n° 6 : Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs

Intitulé : Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.		N° 6
Axe stratégique 2		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le secteur des transports est une cible prioritaire du PCAET de la CCPMB, en raison de sa contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux consommations d'énergie du territoire (22%) - Aux émissions de gaz à effet de serre du territoire (30%) - Aux émissions de PM10 du territoire (60%) <p>Le diagnostic du volet mobilité souligne le potentiel de report modal vers les modes actifs pour les déplacements courts, qui représentent environ la moitié de la mobilité quotidienne.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats ciblés :
<p>• Coordonner le schéma cyclable</p> <p>Le projet vise à prioriser les aménagements à réaliser dans une logique d'itinéraires et à garantir un bon niveau de continuité pour les itinéraires cyclables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le schéma cyclable pour en faire un document cadre à disposition des communes - Etablir en concertation avec les communes une hiérarchisation des aménagements à réaliser <p><u>Calendrier</u> : réalisation du document cadre en 2018-2019 et mise en œuvre en 2019</p>		<p>Délibération de la CCPMB approuvant le schéma : Délibération des communes approuvant le schéma : Document cadre :</p>
<p>• Développer le conseil en mobilité</p> <p>Le projet vise à apporter aux différentes cibles (particuliers, employeurs, visiteurs, professionnels du tourisme) du conseil en mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer aux employeurs des prestations de conseil en mobilité pour leurs salariés : entretiens de conseil, offres promotionnelles, challenges - proposer des prestations de conseil en mobilité aux habitants pour favoriser leur appropriation de l'offre de mobilité. <p><u>Calendrier</u> : réalisation et mise en œuvre à partir de 2022</p>		<p>Nombre d'employeurs touchés : Nombre d'habitants touchés : Nombre d'animations réalisées :</p>
<p>• Développer le stationnement vélo</p> <p>Le projet prévoit de déployer du matériel adapté et bien placé pour le stationnement des vélos sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Pour cela, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les lieux de pose et les spécifications techniques - Coordonner le déploiement par les communes - Proposer aux communes des dispositions techniques pour favoriser le stationnement des vélos dans leurs PLU <p><u>Calendrier</u> : réalisation et mise en œuvre à partir de 2020</p>		<p>Nombre de stationnements pour vélo installés : Nombre de commande groupée :</p>
<p>• Promouvoir et valoriser le vélo</p> <p>Le projet vise à informer sur les ressources disponibles pour la pratique du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des plans des itinéraires cyclables, les mettre à disposition du public sur le web - Faire essayer des VAE à l'occasion d'événementiels locaux <p><u>Calendrier</u> : réalisation et mise en œuvre à partir de 2021</p>		<p>Nombre de plans réalisés : Nombre de participation à des évènements :</p>

• **Proposer une aide à l'achat pour un vélo électrique**

Le projet vise à proposer une aide aux habitants pour l'achat d'un vélo électrique pour aider à passer le pas de l'acquisition.

Pour cela, il est prévu :

- Comparer les aides et les modalités de versement qui ont déjà été versées par d'autres collectivités
- Communiquer sur l'aide

Calendrier : réalisation et mise en œuvre à partir de 2023

Nombre d'acquisitions aidées :
Montant des aides versées :
Communication réalisée :

Objectifs 2024 et 2030

Consommation d'énergie	Consommation d'énergie fossile
Diminution de 2% des veh.km effectués en voiture, correspondant à environ -3 GWh	Idem
Production / consommation d'énergie renouvelable	Emissions de gaz à effet de serre
Non concerné	Diminution de l'ordre de 1 tCO ₂ e
Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)	Emissions d'oxydes d'azote (NO _x)
Idem	Idem

Dispositif de suivi-évaluation

Impacts climat air énergie - Evolution du nombre de déplacements et des distances parcourues à vélo et à pied (source EDGT)	Impacts environnementaux - Moyenne annuelle mesurée de NO _x sur le territoire - Consommation d'énergie finale et fossile - Emissions de gaz à effet de serre - nombre de personnes ayant bénéficié de conseil en mobilité - nombre de stationnement vélo installés
--	--

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Région
Partenaires énergie	EDF
Partenaires entreprises	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
Partenaires associatifs	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Finalisation du schéma	5 000 €	0 €				
Pilotage, coordination et suivi	6 jours	0 €	6 jours	0 €		
Coordonner le schéma cyclable	5 000 €	0 €				
Conception des actions de conseil						
Conseil en mobilité						
Pilotage, coordination et suivi						
Développer le conseil en mobilité						
Spécifications techniques			4 jours	0 €		
Coordination et suivi			6 jours	0 €	6 jours	0 €
Développer le stationnement vélo				0 €		0 €
Plan des itinéraires					10 jours	0 €
Animation et promotion					10 jours	0 €
Promouvoir et valoriser le vélo						0 €
Versement des aides						
Coordination et suivi						
Proposer une aide à l'achat pour un vélo électrique						
TOTAL ACTION N°6	7 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €

Fiche action n° 7 : Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

Intitulé : Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé		N° 7
Axe stratégique 2		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le diagnostic énergétique du territoire montre une production d'énergies renouvelables dominée par l'hydroélectricité : près de 80% de la production du territoire (93% de la production électrique).</p> <p>Les potentiels de développement de la production ciblent un développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du solaire photovoltaïque : +10 000 MWh (un objectif de 5 MW de puissance installée à 2030 en intégré toiture dans l'individuel l'existant, 1,2 MW dans le collectif existant ; 3,1 MW dans le neuf) - du solaire thermique : +4 700 MWh - de la géothermie : +13 300 MWh (1 200 installations dans l'individuel ; 800 logements équipés dans le collectif) - du bois énergie collectif : +35 000 MWh, à « iso-exploitation » de la ressource bois énergie, par le transfert du bois énergie individuel vers le collectif <p>Il est également prévu de cibler l'exploitation des seuils hydro-électriques restant sur le territoire. Pour cela, une animation est nécessaire auprès des habitants, des entreprises et des collectivités publiques du territoire.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats ciblés :
<ul style="list-style-type: none"> • Animation en faveur des énergies renouvelables <p>Le projet prévoit d'identifier les besoins auxquels la CCPMB doit répondre pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables : quelles stratégies d'information et d'animation pour faire émerger les projets puis les accompagner ?</p> <p>Le projet prévoit une animation par cible : particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités publiques.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les possibilités d'animation par filière et par cible - réaliser des études de potentiels par filière si nécessaire - réaliser des animations spécifiques - concevoir les outils d'animation nécessaires (exemples : cadastre des énergies renouvelables, en lien avec l'action n°3) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du solaire photovoltaïque autoconsommation pour les grandes toitures/ombrières <p>Le projet prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les toitures de plus de 250 m² sur le territoire (grandes surfaces, usines, collectivités, etc.) et identifier les terrains artificialisés (type parkings) et terrains pollués qui pourraient être couverts par des centrales au sol - contacter les structures propriétaires - organiser des réunions de présentation aux entreprises de l'autoconsommation avec EDF (EDF propose des pré-études aux structures intéressées) 		<p>Nombre de participants aux réunions : 5% des entreprises à l'horizon 2024</p> <p>Nombre des contacts pris avec EDF : 100</p> <p>Nombre de pré-études réalisées : 60</p>

<p>• Promotion de la production d'énergies renouvelables par les particuliers</p> <p>Le projet prévoit de promouvoir et soutenir la production d'énergies renouvelables par les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des réunions publiques de promotion du solaire photovoltaïque (avec des développeurs de projets citoyens ?) - trouver et mettre en place des outils pour promouvoir la production de solaire thermique et de géothermie par les particuliers 	<p>Nombre de participants aux réunions : 2 000 citoyens touchés à l'horizon 2024 Nombre de réunions :</p>
<p>• Conversion des chauffages au fioul (cf. plateforme de rénovation énergétique)</p> <p>Ce projet est intégré à la plateforme de rénovation énergétique, qui accompagne des rénovations globales intégrant la conversion des chaudières fioul vers les énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, etc.).</p>	<p>Nombre de chaudières changées : objectif de conversion de 40% des chaudières fioul du territoire aux énergies renouvelables (PAC et solaire thermique) à 2030</p>
<p>• Intégration des énergies renouvelables dans le bâti public</p> <p>Le projet prévoit de réaliser des études sur la faisabilité d'intégrer la production d'énergie renouvelables dans les bâtiments publics du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification avec les communes des bâtiments à étudier (gros consommateurs, bâtiments pour lesquels des travaux sont prévus, etc.) - réalisation d'un groupement de commande (ou financement par la CCPMB) d'études énergies renouvelables pour ces bâtiments. 	<p>Nombre de diagnostics énergie renouvelables réalisés : Nombre de projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités du territoire :</p>
<p>• Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie</p> <p>L'action vise à systématiser l'approvisionnement en énergie des collectivités via des fournisseurs en garantissant l'origine renouvelable (se conférer à la fiche action n°2 – collectivités exemplaires)</p>	<p>Nombre de commune avec des contrats d'achat d'énergie verte : 10</p>
<p>Objectifs 2024 et 2030</p>	
<p>Consommation d'énergie</p> <p>Non concerné</p>	<p>Consommation d'énergie fossile</p> <p>Non concerné</p>
<p>Production / consommation d'énergie renouvelable</p> <p>Objectifs à 2030 : Chaleur : + 56 GWh Electricité : + 12 GWh</p> <p>Objectifs à 2024 : Chaleur : + 28 GWh Electricité : + 6 GWh</p>	<p>Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>Se conférer à la fiche action n°3 (Il n'est pas pertinent de séparer le gain en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur la conversion des équipements de chauffage du gain permis par la rénovation thermique)</p>
<p>Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)</p> <p>Diminution de x tonnes</p>	<p>Emissions d'oxydes d'azote (NO_x)</p> <p>Diminution de x tonnes</p>
<p>Dispositif de suivi-évaluation</p>	
<p>Impacts climat air énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance installée photovoltaïque raccordée au réseau, par type de projets (source : ENEDIS) - Puissance installée des chaudières bois collectives (source OREGES) 	<p>Impacts environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centrales hydrauliques installées - Nombre de chaudières fioul remplacées par des dispositifs renouvelables - Nombre de méthaniseurs installés - Nombre de dispositifs de géothermie installés - Surfaces équipées en photovoltaïques

Partenaires	
Partenaires institutionnels	Communes, SYANE
Partenaires énergie	EDF, GRDF, RGE
Partenaires entreprises	
Partenaires associatifs	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
Temps de travail 0,2 ETP	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Etudes de potentiels par filière	20 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Animations spécifiques (prestations 2 jours)	2 000 €	0 €	10 000 €	0 €	25 000 €	0 €
Conception d'outils d'animation			10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Animation en faveur des énergies renouvelables	30 000 €	0 €	33 000 €	0 €	43 000 €	0 €
Temps de travail CCPMB (0,01 ETP)	400 €	0 €				
Temps de travail EDF						
Frais de réception (3 réunions)	3 000 €	0 €				
Promotion du solaire photovoltaïque autoconsommation pour les grandes toitures/ombrières	3 400 €	0 €				
Temps de travail CCPMB (0,05 ETP)	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Animations spécifiques (prestations 4 jours)	4 000 €	0 €	25 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Frais de réception (3 réunions)	3 000 €	0 €				
Promotion de la production d'énergies renouvelables par les particuliers	9 000 €	0 €	27 000 €	0 €	12 000 €	0 €
Inclut dans l'action n°3						
Conversion des chauffages au fioul						
Identification et création du groupement de commande (0,1 ETP)	4 000 €	0 €				
Suivi du groupement de commande (0,05 ETP)			2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Intégration des énergies renouvelables dans le bâti public	4 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Inclut dans la fiche action n°2						
Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie						
TOTAL ACTION N°7	46 400 €	0 €	62 000 €	0 €	57 000 €	0 €

Fiche action n° 8 : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises

Intitulé : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises		N° 8
Axe stratégique 2		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le diagnostic climat-air-énergie du territoire révèle l'importance des sols et de la forêt comme puits de carbone sur le territoire : la croissance naturelle de la biomasse des sols et forêts séquestre un volume de carbone estimé à 81 000 tonnes équivalent CO₂ par an (à mettre en perspective des quelques 270 000 tonnes équivalent CO₂ d'émissions annuelles pour 2015 identifiés par l'OREGES). La gestion forestière est importante pour consolider cette séquestration de carbone et garantir ce rôle dans le temps : une forêt non gérée devient émettrice de carbone.</p> <p>Aussi, la production de matériaux bois, débouché d'une filière de gestion forestière contribue au stockage de carbone.</p> <p>L'action proposée ici est conforme aux actions AG4 et AG5 du PPA2, à la charte forestière du Pays du Mont-Blanc et au contrat territorial Espaces Naturels sensibles de la CCPMB.</p>		
Contenu de l'action de la CCPMB	Résultats ciblés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière <p>Le projet prévoit de sensibiliser les différents acteurs et propriétaires sur les intérêts d'avoir des forêts gérées et d'exprimer les risques (paysages, effondrements, émissions de CO₂, remontée des peuplements, séchage).</p> <p>Pour cela, il est nécessaire de soutenir les actions du Centre Régional de la propriété forestière sur le territoire. Ce dernier sensibilise les propriétaires à la nécessaire gestion de leurs forêts, anime et soutient les actions qu'ils mettent en place (création d'associations syndicales de gestion forestière).</p> <p>La gestion forestière est indispensable pour maintenir la capacité des forêts à stocker le CO₂. Les forêts vieillissantes perdent en effet cette capacité, voire émettent du carbone en cas d'effondrement.</p> <p><u>Calendrier</u> : action en cours à poursuivre.</p>	<p>Nombre de propriétaires sensibilisés :</p> <p>Nombre de projets collectifs accompagnés :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer au dispositif Sylv'actes <p>Le dispositif Sylv'actes permet de mettre en place des itinéraires techniques sylvicole favorisant le stockage du CO₂ par les forêts et l'usage du bois à long terme. La CCPMB participe à l'expérimentation de Sylv'actes depuis 2013 et adhère à l'association jusqu'en 2019. Le projet prévoit de maintenir et renouveler l'adhésion de la CCPMB à ce dispositif.</p> <p><u>Calendrier</u> : action en cours à poursuivre.</p>	<p>Surfaces de forêt ayant bénéficié d'une aide au titre de Sylv'ACTES :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux et de produits issus de la forêt <p>Le projet prévoit de favoriser l'intégration de pourcentages de produits locaux dans les appels d'offre publics (RHD, construction) et</p>	<p>Nombre restaurants scolaires s'approvisionnant en local :</p> <p>Nombre de dépliants SICA distribués :</p>	

<p>d'encourager la diversification agricole pour mieux répondre aux besoins de la population locale (maraichage, fruits, volailles, œufs). Pour cela, il est nécessaire de revoir les cahiers des charges des appels d'offres publics (en lien avec la fiche action collectivités exemplaires), de promouvoir l'achat de produits locaux auprès des habitants et des visiteurs, de soutenir les projets de diversification agricole et de promouvoir la construction en bois local (via le relai des initiatives sur le sujet mises en place par le Pôle Excellence Bois et le CAUE). La consommation de produits locaux participe au maintien et au développement de la gestion forestière et des prairies agricoles, qui permet de garantir des capacités de stockage de carbone.</p> <p><u>Calendrier</u> : action en cours à poursuivre.</p>	<p>Nombre de projets agricoles soutenus :</p>
<p>• Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole</p> <p>Le projet prévoit de maintenir les savoir-faire nécessaires au fonctionnement de la filière forestière et augmenter la performance des entreprises. Pour cela il est nécessaire de promouvoir les métiers de la forêt et de réaliser des visites de chantiers et d'entreprises du bois.</p> <p>Le projet prévoit également de maintenir l'activité agricole afin d'éviter l'artificialisation des prairies agricoles (défavorable à la biodiversité comme à la séquestration du carbone). Pour cela, le soutien de la SICA, qui travaille sur l'attribution de terrains sur foi d'actes plus durables (baux) des propriétaires privés et publics est nécessaire. Pour la poursuite du développement des circuits courts, le maintien des ateliers de transformation locaux est nécessaire comme la gestion de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc.</p> <p>La finalité de l'action est le maintien (et le développement) de la séquestration de CO2 par la forêt et les prairies agricoles.</p> <p><u>Calendrier</u> : action en cours à poursuivre.</p>	<p>Nombre de visites de chantiers forestiers et d'entreprises réalisés :</p> <p>Nombre d'actions engagées avec les propriétaires pour stabiliser les attributions de terrain agricole :</p> <p>Tonnage traité à l'abattoir :</p>
<p>• Valoriser les sous-produits agricoles et forestiers pour l'énergie</p> <p>Le projet prévoit de développer la valorisation matière et énergétique des sous-produits agricoles et forestiers. Pour cela, il est nécessaire de recenser les ressources disponibles et de soutenir les initiatives de méthanisation (SITOM notamment) et les autres projets de valorisation qui pourraient émerger.</p> <p>Deux filières de méthanisation peuvent émerger : des déchets ménagers ou des effluents agricoles. Dans le 1^{er} cas, le SITOM sera maître d'ouvrage. La CCPMB sera donc associée via ses représentants au sein du syndicat. Dans le second cas, le soutien de la CCPMB interviendra dans la continuité de la convention qui l'unit à la Société d'Intérêt Collectif Agricole. A titre d'exemple, en 2018, la CCPMB, la Chambre d'Agriculture et la SICA ont organisé la visite d'une unité de méthanisation afin de sensibiliser les agriculteurs locaux sur le sujet.</p> <p><u>Calendrier</u> : selon émergence des besoins</p>	<p>Nombre de projets de méthanisation :</p> <p>Nombre de projets autres de valorisation accompagnés :</p>

- **Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des espaces**
Le projet prévoit de trouver des solutions face aux problèmes engendrés par le changement climatique, notamment de travailler sur la gestion de l'eau sur le territoire en tenant compte des besoins et enjeux agricoles (conciliation des usages entre les acteurs, partage de la ressource et appui aux projets collectifs) : veille, prospective.
Calendrier : selon émergence des besoins

Nombre de situations accompagnées :

Objectifs 2024 et 2030	
Consommation d'énergie	Consommation d'énergie fossile
Non concerné	Non concerné
Production / consommation d'énergie renouvelable	Emissions de gaz à effet de serre
Non concerné	Objectifs à 2030 : Séquestration carbone : +12 000 tonnes équivalent CO ₂ (+15%) Objectifs à 2024 : Séquestration carbone : +4 000 tonnes équivalent CO ₂ (+5%)
Emissions de particules fines (PM10 et 2,5)	Emissions d'oxydes d'azote (NO _x)
Non concerné	Non concerné
Dispositif de suivi-évaluation	
Impacts climat air énergie	Impacts environnement
<i>A construire</i>	- surface de forêt gérée sur le territoire

Partenaires	
Partenaires institutionnels	Communes, CRPF, ONF, chambre d'agriculture, CAUE, chambre de métiers et d'artisanat, chambre de commerce
Partenaires énergie	
Partenaires entreprises	SAS Abattoir Monts et Vallées et SAS Saveurs de nos montagnes, SEA (société d'économie alpestre)
Partenaires associatifs	Pôle excellence bois, Société d'Intérêt Collectif Agricole, communes forestières, ASDEFS

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Soutien à l'intervention du CRPF	13 727 €	0 €	13 727 €	0 €	13 727 €	0 €
Paramétrage du site « La forêt bouge »	3 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €
Animation 0,45 ETP	18 404 €	7 362 €	18 404 €	7 362 €	18 404 €	7 362 €
Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière	35 131 €	7 362 €	32 631 €	7 362 €	32 631 €	7 362 €
Adhésion à Sylv'acctes	980 €	0 €	980 €	0 €	980 €	0 €
Participer au dispositif Sylv'acctes	980 €	0 €	980 €	0 €	980 €	0 €
Travail sur les marchés publics (cf. collectivités exemplaires)						
Soutien aux projets de la SICA (campagne de promotion des produits locaux, circuits courts, etc.)	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
Soutien aux projets de diversification agricole et de promotion du bois local de construction (ETP)						
Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux et de produits issus de la forêt	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
Visites de chantiers et d'entreprises forestiers	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Soutien aux projets de la SICA (filière viande, transmission des exploitations, baux durables, etc.)	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Services de remplacement des exploitants agricoles (via la SICA)	5 700 €	0 €	5 700 €	0 €	5 700 €	0 €
Gestion de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc (subvention équilibre)	106 000 €	0 €	106 000 €	0 €	106 000 €	0 €
Maintenir les acteurs de la filière bois et agricole	123 700 €	0 €	123 700 €	0 €	123 700 €	0 €
Temps de travail si projet à accompagner						
Soutien à la SICA (visite de méthaniseur, etc.)	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €
Valoriser les sous-produits agricoles pour l'énergie	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €
Temps de travail si projet à accompagner						
Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des espaces						
TOTAL ACTION N°8 - 2019	168 011 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €

Fiche action n°9 : Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire

Intitulé : Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire		N° 9
Axe stratégique 2		
Contexte, état des lieux :		
<p>Le diagnostic sur la vulnérabilité du territoire face au changement climatique conclut à des impacts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fragilisation des activités agricoles par les épisodes de sécheresse (approvisionnement fourrager) - la mise en danger du tourisme du ski en hiver (pilier de l'économie du territoire) par le recul de la couverture neigeuse - la diminution de la disponibilité de la ressource en eau - l'accroissement des risques naturels. 		
Contenu de l'action de la CCPMB		Résultats visés :
<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des activités touristiques sur 4 saisons <p>Le projet prévoit de poursuivre la mise en œuvre du programme d'action espaces valléens en faveur de la diversification des activités touristiques. Il intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion de l'offre autour de l'art de vivre au Pays du Mont-Blanc - une offre de mobilité intégrée à l'offre touristique - la valorisation de la biodiversité 		<p>Nombre de projets du programme espaces valléens mis en œuvre : 28</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Construire une démarche de tourisme écoresponsable au Pays du Mont-Blanc <p>Le projet prévoit de s'appuyer sur des labels existants (La clé verte, Ecogîte, Gîte Panda, Green Globe, ATR - agir pour un tourisme responsable) pour déployer une offre d'hébergements touristiques écoresponsables : réduction des consommations d'eau, d'énergie, etc.</p>		<p>Création d'une démarche de tourisme écoresponsable :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prospective sur la gestion de la ressource en eau <p>Le projet prévoit de porter des recommandations sur la gestion à long terme de la ressource en eau au sein du SCOT auquel la CCPMB sera associée.</p> <p>Ces recommandations sont basées sur les objectifs du SAGE du bassin versant de l'Arve. Notamment sur le volet qualité, les objectifs du SAGE seront repris dans le SCOT : optimiser la gestion de l'eau (encourager les économies d'eau, diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'alimentation en eau potable, engager une concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau pour le partage des ressources) et réguler les prélèvements par une amélioration préalable des connaissances.</p>		<p>Intégration de la ressource en eau au sein du SCOT :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prospective sur la protection contre les risques naturels <p>Le projet prévoit de porter des recommandations sur la protection des biens et des personnes face aux risques naturels au sein du SCOT auquel la CCPMB sera associée.</p>		<p>Intégration des risques naturels au sein du SCOT :</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un volet trame verte et bleue (et noire ?) Le projet prévoit de porter des recommandations sur les trames vertes, bleues et noires au sein du SCOT auquel la CCPMB sera associée (conformément au contrat territorial ENS de l'Arve et au contrat territorial ENS de la CCPMB, en lien avec le projet Albionet). 	Intégration trames au sein du SCOT :
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole (cf. Séquestration du CO₂) Ce projet est intégré dans l'action sur la séquestration du carbone. 	
Objectifs 2024 et 2030	
Consommation d'énergie Non concerné	Consommation d'énergie fossile Non concerné
Production / consommation d'énergie renouvelable Non concerné	Emissions de gaz à effet de serre Non concerné
Emissions de particules fines (PM10 et 2,5) Non concerné	Emissions d'oxydes d'azote (NO _x) Non concerné
Dispositif de suivi-évaluation	
Impacts climat air énergie - Evolution des rendements agricoles et des coûts de production des agriculteurs [source Chambre d'agriculture] - Evolution du coût de production de l'eau potable sur le territoire [source suivi CCPMB]	Impacts environnementaux - surface de milieux forestiers, de milieux ouverts, de zones humides - surface de forêt gérée sur le territoire - documents d'urbanisme prenant en compte le SCOT

Partenaires	
Partenaires institutionnels	Communes, Région, Europe, Structure porteuse du SCOT, SM3A, SMBVA
Partenaires énergie	
Partenaires entreprises	
Partenaires associatifs	

Budget annuel de la CCPMB 2019 - 2021						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Programme d'action espaces valléens	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €
Diversification des activités touristiques sur 4 saisons	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €
Temps de travail interne 0,2 ETP	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Prestations éco-label	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Construire un label écotourisme au PMB	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €
Temps de travail SCOT (0,1 ETP)	4 000 €		4 000 €		4 000 €	
Prospective sur la gestion de la ressource en eau Prospective sur la protection contre les risques naturels Intégrer un volet trame vert, bleue et noire	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
TOTAL ACTION N°9 - 2019	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €

Maquette financière 2019 - 2021

La maquette financière 2019 – 2021 du plan climat air énergie territorial regroupe le budget annuel de la CCPMB, l'effet levier, connu lors de l'élaboration, sur la venue d'argent public sur le territoire et une première approche de l'effet d'entraînement direct sur l'activité économique du territoire.

La maquette financière pour la période suivante, 2022 – 2024, sera définie à l'issue de l'évaluation de mi-parcours.

- **Budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 – 2021**

Le budget annuel de la CCPMB pour mettre en œuvre le plan climat est estimé entre 1,47 et 1,55 millions € par an.

- **Effet levier sur l'argent public**

Sur la base des engagements financiers connus à ce jour des partenaires publics, est estimée l'arrivée d'argent public extérieur sur le territoire grâce aux actions et aux contributions de la CCPMB. Il s'agit donc du calcul de l'effet levier attendu, a minima, des montants investis par la CCPMB sur l'argent public extérieur arrivant sur le territoire.

L'effet levier est estimé à 1,3 à 1,4 € d'argent public amené sur le territoire pour 1€ d'autofinancement apporté par la CCPMB.

- **Effet d'entraînement direct sur l'économie locale**

L'effet d'entraînement direct sur l'économie locale est estimé à partir des montants des dispositifs d'aides publiques directes, dont les taux sont connus, et des montants d'investissement public et de chiffres d'affaires connus à ce jour.

L'effet d'entraînement direct sur l'économie locale est estimé à 8€ pour 1€ d'autofinancement apporté par la CCPMB.

1. Budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 - 2021

Synthèse du budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 - 2021

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €
N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service	86 530 €	27 207 €	86 530 €	27 207 €	86 530 €	27 207 €
N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	391 730 €	223 384 €	433 790 €	250 343 €	430 790 €	241 553 €
N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisés)	26 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €	52 500 €	50 000 €
Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité	1 122 940 €	441 308 €	1 159 000 €	468 266 €	1 188 500 €	459 477 €
N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et services	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	9 000 €	0 €
N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.	7 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €
N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	46 400 €	0 €	62 000 €	0 €	57 000 €	0 €
N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	168 011 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €
N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €
Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique	345 411 €	76 862 €	355 511 €	76 862 €	357 511 €	76 862 €
Total Plan climat	1 468 351 €	518 169 €	1 514 511 €	545 128 €	1 546 011 €	536 338 €

Budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 - 2021 - Détail de l'axe 1

Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité

N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Subventions aux entreprises	160 000 €	111 250 €	160 000 €	111 250 €	160 000 €	111 250 €
Animation et instruction des dossiers : 0,5 ETP	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €
Fonds Air Entreprises	178 000 €	111 250 €	178 000 €	111 250 €	178 000 €	111 250 €
Coordination 0,8 ETP et indemnités de 4 Ambassad'R	40 380 €	22 800 €	40 380 €	22 800 €	40 380 €	22 800 €
Frais de fonctionnement	55 800 €	6 667 €	55 800 €	6 667 €	55 800 €	6 667 €
Ambassad'R	96 180 €	29 467 €	96 180 €	29 467 €	96 180 €	29 467 €
PPA (poste d'animateur)	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Fonds Air Bois (primes et poste d'animateur)	44 500 €	0 €	44 500 €	0 €	44 500 €	0 €
ATMO Auvergne Rhône-Alpes (cotisation)	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €
Contributions	61 500 €	0 €	61 500 €	0 €	61 500 €	0 €
Animation 3 ETP	108 000 €	0 €	108 000 €	0 €	108 000 €	0 €
Prestations 1,5 ETP (Centre de la Nature Montagnarde)	85 000 €	0 €	85 000 €	0 €	85 000 €	0 €
Frais de fonctionnement	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Réseau d'éducation à l'environnement	203 000 €	0 €	203 000 €	0 €	203 000 €	0 €
Pilotage 0,5 ETP	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €
Prestations	55 000 €	0 €	55 000 €	0 €	55 000 €	0 €
Communication	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €
TOTAL ACTION N°1	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €	618 680 €	140 717 €

N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
Visites annuelles du conseiller Cit'ergie	3 510 €	2 457 €	3 510 €	2 457 €	3 510 €	2 457 €
Comptage annuel des points	2 520 €	0 €	2 520 €	0 €	2 520 €	0 €
Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire	6 030 €	2 457 €	6 030 €	2 457 €	6 030 €	2 457 €
Prestations, frais de fonctionnement	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €
Animation du réseau 0,3 ETP	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €
Réseau des référents techniques	14 500 €	0 €	14 500 €	0 €	14 500 €	0 €
Suivi et collecte des données des communes (cf. CEP)						
Prestations	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Outil de suivi des consommations	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
1 ETP Conseiller en énergie partagé	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €
Conseil en énergie partagée	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €	45 000 €	24 750 €
0,2 ETP	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Groupement de commande pour les diagnostics avant travaux	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
0,1 ETP	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Travail sur les marchés publics	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
0,1 ETP	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Recherche de financement	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
TOTAL ACTION N°2	86 530 €	27 207 €	86 530 €	27 207 €	86 530 €	27 207 €

N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
1 ETP technique en 2019 - 2 ETP dès 2020	40 000 €	32 000 €	80 000 €	60 000 €	80 000 €	56 000 €
0,3 ETP administratif	11 000 €	8 800 €	11 000 €	8 250 €	11 000 €	7 700 €
Véhicule (amortissement et frais de déplacements)	14 800 €	11 840 €	15 400 €	11 550 €	15 400 €	10 780 €
Fournitures de bureau, téléphonie, informatique	1 430 €	1 144 €	1 790 €	1 343 €	1 790 €	1 253 €
Développement de solutions web (module de prédiagnostic, cadastre EnR)	15 600 €	12 480 €	16 200 €	12 150 €	16 200 €	11 340 €
Guichet unique pour l'information et le conseil à tous les habitants						
Animer un réseau des artisans						
Mobiliser les partenaires financiers, notaires, syndic	82 830 €	66 264 €	124 390 €	93 293 €	124 390 €	87 073 €
Animations spécifiques (auto rénovation, copropriétés, conversion des chauffages)						
Temps de travail service communication	non chiffré					
Impression de supports (affiches, flyer), spots radio	7 800 €	6 240 €	7 800 €	5 850 €	4 800 €	3 360 €
Frais de réception, participation à des événements	1 100 €	880 €	1 600 €	1 200 €	1 600 €	1 120 €
Communication	8 900 €	7 120 €	9 400 €	7 050 €	6 400 €	4 480 €
Subventions versées aux ménages	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €
Aide financière directe aux rénovations	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €
TOTAL ACTION N°3	391 730 €	223 384 €	433 790 €	250 343 €	430 790 €	241 553 €

N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,25 ETP en 2019 et 0,2 ETP dès 2020	10 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Temps de travail interne global	10 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Recettes supplémentaires attendues	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Mise à jour des documents de communication (prestations et temps interne)	1 000 €	0 €				
Mise en œuvre	12 jours	0 €	6 jours	0 €		
Réguler le service Montebus	1 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Création graphique et contenus	10 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Pilotage, suivi, mobilisation	20 jours	0 €	10 jours	0 €	6 jours	0 €
Promouvoir les ressources mobilité existantes	10 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Préparation et animation					7 500 €	0 €
Aménagement					30 000 €	0 €
Réalisation					20 jours	0 €
Organiser et sécuriser la pratique de l'autostop					37 500 €	0 €
Adaptation et mise en forme des ressources existantes			5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Pilotage			10 jours	0 €	10 jours	0 €
Sensibiliser les plus jeunes			5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
Adaptation et mise en forme des ressources existantes	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Pilotage, mise en ligne et suivi	20 jours	0 €	20 jours	0 €		
Promouvoir la pratique du covoiturage	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Moyens de coordination			5 jours	0 €	5 jours	0 €
Coordonner le déploiement des aires de covoiturage			0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL ACTION N°4	26 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €	52 500 €	50 000 €
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
TOTAL AXE 1	1 122 940 €	441 308 €	1 159 000 €	468 266 €	1 188 500 €	459 477 €

Budget annuel de la CCPMB pour la période 2019 - 2021 - Détail de l'axe 2

Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique

N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,05 ETP en 2019 et 0,1 ETP dès 2020	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Temps de travail interne global	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Compensation de la perte à négocier avec la Région					5 000 €	0 €
Pilotage, coordination et suivi					5 jours	0 €
Harmonisation des tarifications (LHSA)					5 000 €	0 €
Coordination et suivi						
Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités						
Réalisation			10 jours	0 €	10 jours	0 €
Définir le gisement local de poids lourd pour une station GNV					0 €	0 €
Coordination et suivi	5 jours	0 €	5 jours	0 €		
Fédérer les applicatifs de covoiturage					0 €	0 €
Construire un argumentaire, participer aux réunions	5 jours	0 €	3 jours	0 €	3 jours	0 €
Faire du lobbying pour la rénovation de l'axe ferroviaire Le Fayet - Annemasse - Annecy		0 €		0 €		0 €
Coordination et suivi	5 jours	0 €	5 jours	0 €	5 jours	0 €
Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques		0 €		0 €		0 €
TOTAL ACTION N°5	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €	9 000 €	0 €

N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Temps de travail interne global 0,05 ETP en 2019 et 2020 et 0,1 ETP dès 2021	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Temps de travail interne global 0,05	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Finalisation du schéma	5 000 €	0 €				
Pilotage, coordination et suivi	6 jours	0 €	6 jours	0 €		
Coordonner le schéma cyclable	5 000 €	0 €		0 €		0 €
Conception des actions de conseil						
Conseil en mobilité						
Pilotage, coordination et suivi						
Développer le conseil en mobilité						
Spécifications techniques			4 jours	0 €		
Coordination et suivi			6 jours	0 €	6 jours	0 €
Développer le stationnement vélo				0 €		0 €
Plan des itinéraires					10 jours	0 €
Animation et promotion					10 jours	0 €
Promouvoir et valoriser le vélo						0 €
Versement des aides						
Coordination et suivi						
Proposer une aide à l'achat pour un vélo électrique						0 €
TOTAL ACTION N°6	7 000 €	0 €	2 000 €	0 €	4 000 €	0 €

N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
Temps de travail 0,2 ETP	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Etudes de potentiels par filière	20 000 €	0 €	5 000 €	0 €		
Animations spécifiques (prestations 2 jours)	2 000 €	0 €	10 000 €	0 €	25 000 €	0 €
Conception d'outils d'animation			10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Animation en faveur des énergies renouvelables	30 000 €	0 €	33 000 €	0 €	43 000 €	0 €
Temps de travail CCPMB (0,01 ETP)	400 €	0 €				
Temps de travail EDF						
Frais de réception (3 réunions)	3 000 €	0 €				
Promotion du solaire photovoltaïque autoconsommation pour les grandes toitures/ombrières	3 400 €	0 €				
Temps de travail CCPMB (0,05 ETP)	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Animations spécifiques (prestations 4 jours)	4 000 €	0 €	25 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Frais de réception (3 réunions)	3 000 €	0 €				
Promotion de la production d'énergies renouvelables par les particuliers	9 000 €	0 €	27 000 €	0 €	12 000 €	0 €
Inclut dans l'action n°3						
Conversion des chauffages au fioul						
Identification et création du groupement de commande (0,1 ETP)	4 000 €	0 €				
Suivi du groupement de commande (0,05 ETP)			2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Intégration des énergies renouvelables dans le bâti public	4 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Inclut dans la fiche action n°2						
Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie						
TOTAL ACTION N°7	46 400 €	0 €	62 000 €	0 €	57 000 €	0 €

N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Soutien à l'intervention du CRPF	13 727 €	0 €	13 727 €	0 €	13 727 €	0 €
Paramétrage du site « La forêt bouge »	3 000 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €
Animation 0,45 ETP	18 404 €	7 362 €	18 404 €	7 362 €	18 404 €	7 362 €
Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière	35 131 €	7 362 €	32 631 €	7 362 €	32 631 €	7 362 €
Adhésion à Sylv'actes	980 €	0 €	980 €	0 €	980 €	0 €
Participer au dispositif Sylv'actes	980 €	0 €	980 €	0 €	980 €	0 €
Travail sur les marchés publics (cf. collectivités exemplaires)						
Soutien aux projets de la SICA (campagne de promotion des produits locaux, circuits courts, etc.)	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
Temps de travail : -Soutien aux projets de diversification agricole -Campagne de promotion du bois local de construction						
Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux et de produits issus de la forêt	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
Visites de chantiers et d'entreprises forestiers	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Soutien aux projets de la SICA (filière viande, transmission des exploitations, baux durables, etc.)	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Services de remplacement des exploitants agricoles (via la SICA)	5 700 €	0 €	5 700 €	0 €	5 700 €	0 €
Gestion de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc (subvention équilibrée)	106 000 €	0 €	106 000 €	0 €	106 000 €	0 €
Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole	123 700 €	0 €	123 700 €	0 €	123 700 €	0 €
Temps de travail si projet à accompagner						
Soutien à la SICA (visite de méthaniseur, etc.)	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €
Valoriser les sous-produits agricoles et forestiers pour l'énergie	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €
Temps de travail si projet à accompagner						
Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des espaces						
TOTAL ACTION N°8	168 011 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €	165 511 €	7 362 €

N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire						
	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021
Programme d'action espaces valléens	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €
Diversification des activités touristiques sur 4 saisons	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €	100 000 €	69 500 €
Temps de travail interne 0,2 ETP	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
Prestations éco-label	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
Construire un label écotourisme au PMB	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €
Temps de travail SCOT (0,1 ETP)	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Prospective sur la gestion de la ressource en eau						
Prospective sur la protection contre les risques naturels						
Intégrer un volet trame vert, bleue et noire	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
TOTAL ACTION N°9	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €	122 000 €	69 500 €

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
TOTAL AXE 2	345 411 €	76 862 €	355 511 €	76 862 €	357 511 €	76 862 €

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019
TOTAL PLAN CLIMAT	1 468 351 €	518 169 €	1 514 511 €	545 128 €	1 546 011 €	536 338 €

2. Effet Levier sur l'argent public

Effet levier sur l'argent public pour l'année 2019

	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Effet levier pour 1 €
N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois	442 963 €	599 717 €	1,4 €
N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service	59 323 €	27 207 €	0,5 €
N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	168 346 €	223 384 €	1,3 €
N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)	-24 000 €	50 000 €	-2,1 €
Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité	681 632 €	441 308 €	0,6 €
N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises	2 000 €	0 €	0,0 €
N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.	7 000 €	0 €	0,0 €
N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	46 400 €	0 €	0,0 €
N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	160 650 €	807 362 €	5,0 €
N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire	52 500 €	69 500 €	1,3 €
Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique	268 550 €	876 862 €	3,3 €
Total Plan climat 2019	950 182 €	1 318 169 €	1,4 €

Effet levier sur l'argent public pour l'année 2020

	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Effet levier pour 1 €
N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois	442 963 €	599 717 €	1,4 €
N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service	59 323 €	27 207 €	0,5 €
N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	183 448 €	250 343 €	1,4 €
N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)	-30 000 €	50 000 €	-1,7 €
Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité	690 734 €	468 266 €	0,7 €
N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises	4 000 €	0 €	0,0 €
N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.	2 000 €	0 €	0,0 €
N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	62 000 €	0 €	0,0 €
N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	158 150 €	807 362 €	5,1 €
N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire	52 500 €	69 500 €	1,3 €
Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique	278 650 €	876 862 €	3,1 €
Total Plan climat	969 384 €	1 345 128 €	1,4 €

Effet levier sur l'argent public pour l'année 2021

	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Effet levier pour 1 €
N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois	442 963 €	599 717 €	1,4 €
N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service	59 323 €	27 207 €	0,5 €
N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	189 237 €	241 553 €	1,3 €
N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)	2 500 €	50 000 €	20,0 €
Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité	729 023 €	459 477 €	0,6 €
N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises	9 000 €	0 €	0,0 €
N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.	4 000 €	0 €	0,0 €
N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	57 000 €	0 €	0,0 €
N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	158 150 €	807 362 €	5,1 €
N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire	52 500 €	69 500 €	1,3 €
Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique	280 650 €	876 862 €	3,1 €
Total Plan climat	1 009 673 €	1 336 338 €	1,3 €

Effet levier sur l'argent public - Détail de l'axe 1

Axe stratégique 1 - Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité

N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois

Actions	2019							2020							2021							
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	
Fonds Air Entreprises	48 750 €	111 250 €	62 500 €	48 750 €	0 €	0 €	0 €	48 750 €	111 250 €	62 500 €	48 750 €	0 €	0 €	0 €	48 750 €	111 250 €	62 500 €	48 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ambasad'R	66 713 €	29 467 €	0 €	0 €	0 €	22 800 €	6 667 €	66 713 €	29 467 €	0 €	0 €	0 €	22 800 €	6 667 €	66 713 €	29 467 €	0 €	0 €	0 €	22 800 €	6 667 €	0 €
Contributions PPA	44 500 €	459 000 €	83 333 €	83 333 €	250 000 €	0 €	42 333 €	44 500 €	459 000 €	83 333 €	83 333 €	250 000 €	0 €	42 333 €	44 500 €	459 000 €	83 333 €	83 333 €	250 000 €	0 €	42 333 €	0 €
Réseau d'éducation à l'environnement	203 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	203 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	203 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Communication	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	442 963 €	599 717 €	145 833 €	132 083 €	250 000 €	22 800 €	49 000 €	442 963 €	599 717 €	145 833 €	132 083 €	250 000 €	22 800 €	49 000 €	442 963 €	599 717 €	145 833 €	132 083 €	250 000 €	22 800 €	49 000 €	0 €
Effet levier pour 1 €	1,4 €																					

N°2 - Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service

Actions	2019							2020							2021						
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)
Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire	3 573 €	2 457 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	0 €	3 573 €	2 457 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	0 €	3 573 €	2 457 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	0 €
Réseau des référents techniques	14 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Outil de suivi des consommations	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conseil en énergie partagée	20 250 €	24 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 750 €	20 250 €	24 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 750 €	20 250 €	24 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 750 €
Groupement de commande pour les diagnostics avant travaux	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travail sur les marchés publics	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recherche de financement	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	59 323 €	27 207 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	24 750 €	59 323 €	27 207 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	24 750 €	59 323 €	27 207 €	0 €	0 €	2 547 €	0 €	24 750 €
Effet levier pour 1 €	0,5 €																				

N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique

Actions	2019							2020							2021						
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe (Life)
Guichet unique, réseau et animations	16 566 €	66 264 €	0 €	0 €	20 708 €	0 €	45 557 €	31 098 €	93 293 €	0 €	0 €	24 878 €	0 €	68 415 €	37 317 €	87 073 €	0 €	0 €	18 659 €	0 €	68 415 €
Communication	1 780 €	7 120 €	0 €	0 €	2 225 €	0 €	4 895 €	2 350 €	7 050 €	0 €	0 €	1 880 €	0 €	5 170 €	1 920 €	4 480 €	0 €	0 €	960 €	0 €	3 520 €
Aide financière directe aux rénovations	150 000 €	150 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €
Total	168 346 €	223 384 €	75 000 €	75 000 €	22 933 €	0 €	50 452 €	183 448 €	250 343 €	75 000 €	75 000 €	26 758 €	0 €	73 585 €	189 237 €	241 553 €	75 000 €	75 000 €	19 619 €	0 €	71 935 €
Effet levier pour 1 €	1,3 €																				

N°4 - Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)

Actions	2019							2020							2021						
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre
Temps de travail interne global 0,25 ETP	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réguler le service Montenbus	-49 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Promouvoir les ressources mobilité existantes	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Organiser et sécuriser la pratique de l'autostop																					
Sensibiliser les plus jeunes								5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Promouvoir la pratique du covoiturage	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coordonner le déploiement des aires de covoiturage								0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	-24 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-30 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effet levier pour 1 €	2,1 €																				

	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres
TOTAL AXE 1 - 2019	681 632 €	441 308 €	220 833 €	207 083 €	275 480 €	22 800 €	124 202 €	690 734 €	468 266 €	220 833 €	207 083 €	279 305 €	22 800 €	147 335 €	729 023 €	459 477 €	220 833 €	207 083 €	272 166 €	22 800 €	145 685 €
Effet levier pour 1 €	0,6 €																				

Effet levier sur l'argent public - Détail de l'axe 2

Axe stratégique 2 - Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique

N°5 - Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises																						
Actions	2019							2020							2021							
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Harmonisation des tarifications (LHSA)															5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités																						
Définir le gisement local de poids lourd pour une station GNV								0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fédérer les applicatifs de covoiturage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Faire du lobbying pour la rénovation de l'axe ferroviaire Le Fayet - Annemasse - Annecy	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effet levier pour 1 €	0,0 €							0,0 €							0,0 €							

N°6 - Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs.																						
Actions	2019							2020							2021							
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	
Temps de travail interne global 0,05 ETP	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coordonner le schéma cyclable	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Développer le conseil en mobilité																						
Développer le stationnement vélo								0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Promouvoir et valoriser le vélo															0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Proposer une aide à l'achat pour un vélo électrique															0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effet levier pour 1 €	0,0 €							0,0 €							0,0 €							

N°7 - Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé																						
Actions	2019							2020							2021							
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autre	
Animation en faveur des énergies renouvelables	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	43 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Promotion du solaire photovoltaïque autoconsommation pour les grandes toitures/ombrières	3 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Promotion de la production d'énergies renouvelables par les particuliers	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conversion des chauffages au fioul																						
Intégration des énergies renouvelables dans le bâti public	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie																						
Total	46 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	57 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effet levier pour 1 €	0,0 €							0,0 €							0,0 €							

N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises																					
Actions	2019							2020							2021						
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe FEADER	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe FEADER	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe FEADER
Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière	27 770 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €	25 270 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €	25 270 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €
Participer au dispositif Sylv'actes	980 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	980 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	980 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux et de produits issus de la forêt	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole	123 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	123 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	123 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Valoriser les sous-produits agricoles et forestiers pour l'énergie	2 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des espaces	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	160 650 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €	158 150 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €	158 150 €	807 362 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €	407 362 €
Effet levier pour 1 €	5,0 €							5,1 €						5,1 €							

N°9 - Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire																					
Actions	2019							2020							2021						
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe POIA	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe POIA	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Europe POIA
Diversification des activités touristiques sur 4 saisons	30 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €	30 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €	30 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €
Construire un label écotourisme au PMB	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prospective sur la gestion de la ressource en eau																					
Prospective sur la protection contre les risques naturels																					
Intégrer un volet trame verte, bleue et noire	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	52 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €	52 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €	52 500 €	69 500 €	23 167 €	0 €	0 €	23 167 €	23 167 €
Effet levier pour 1 €	1,3 €							1,3 €						1,3 €							

TOTAL AXE 2																				
Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres
268 550 €	876 862 €	23 167 €	200 000 €	0 €	223 167 €	430 528 €	278 650 €	876 862 €	23 167 €	200 000 €	0 €	223 167 €	430 528 €	280 650 €	876 862 €	23 167 €	200 000 €	0 €	223 167 €	430 528 €
Effet levier pour 1 €	3,3 €						3,1 €							3,1 €						

TOTAL PLAN CLIMAT																				
Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Région	Département	ADEME	Etat	Autres
950 182 €	1 318 169 €	244 000 €	407 083 €	275 480 €	245 967 €	554 730 €	969 384 €	1 345 128 €	244 000 €	407 083 €	279 305 €	245 967 €	577 863 €	1 009 673 €	1 336 338 €	244 000 €	407 083 €	272 166 €	245 967 €	576 213 €
Effet levier pour 1 €	1,4 €						1,4 €							1,3 €						

3. Effet d'entraînement sur l'activité économique locale

Un première approche de calcul sur l'impact direct des actions du PCAET sur l'activité économique locale a permis d'estimer l'effet d'entraînement de 1€ investi par la CCPMB pour 8€ d'impact direct sur l'économie locale. Il est très probablement sous-estimé, dans la mesure où il intègre uniquement les investissements permis par les subventions reçues par les acteurs du territoire. Des impacts directs en matière de travaux, d'aménagement et d'acquisition, et des impacts indirects seront certainement générés, dont la valeur économique ne peut pas être estimée en l'état actuel des connaissances.

Effet d'entraînement direct sur l'économie locale - annuel

	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Montant total d'aide publique	Taux d'aide	Argent privé investi sur le territoire	Montant total investi sur le territoire
N°1 - Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois						
Fonds Air Entreprises	48 750 €	111 250 €	160 000 €	40%	240 000 €	400 000 €
Contributions PPA (Fonds Air Bois)	44 500 €	459 000 €	500 000 €	33%	1 000 000 €	1 500 000 €
N°3 - Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique						
Aide financière directe aux rénovations	150 000 €	150 000 €	300 000 €	14%	1 800 000 €	2 100 000 €
Total	243 250 €	720 250 €	960 000 €		3 040 000 €	4 000 000 €
Total Axe 1	681 632 €	441 308 €	1 122 940 €		3 040 000 €	4 162 940 €
Effet d'entraînement direct axe 1 - pour 1€ d'autofinancement CCPMB	6 €					
	Autofinancement CCPMB	Argent public drainé sur le territoire	Montant total d'investissement public		Argent privé investi sur le territoire	Montant total investi sur le territoire
N°8 - Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises						
Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière (désertes forestières)		800 000 €	1 000 000 €			1 000 000 €
Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière (exploitation forestière)	27 770 €		27 770 €		338 000 €	365 770 €
Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole (abattoir)	123 700 €		123 700 €		2 094 444 €	2 218 144 €
Total	151 470 €	800 000 €	1 151 470 €		2 432 444 €	3 583 914 €
Total Axe 2	268 550 €	876 862 €	1 145 411 €		2 432 444 €	3 577 855 €
Effet d'entraînement direct axe 1 - pour 1€ d'autofinancement CCPMB	13 €					
Total plan climat	950 182 €	1 318 169 €	2 268 351 €		5 472 444 €	7 740 795 €
Effet d'entraînement direct plan climat - pour 1€ d'autofinancement CCPMB	8 €					

Table des figures

Figure 1 : Scénario cible de consommation d'énergie par secteur à 2030 et part de chacun des secteurs dans la réduction des consommations dans le scénario cible.....	3
Figure 1 : Scénario cible de consommation d'énergie par secteur à 2030 et part de chacun des secteurs dans la réduction des consommations dans le scénario cible.....	3
Figure 2. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation projetée dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur.....	3
Figure 2. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation projetée dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur.....	3
Figure 3. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique.....	4
Figure 3. Consommation d'énergie de référence (2015) et consommation dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique.....	4
Figure 4. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur.....	4
Figure 4. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par besoin énergétique pour chaque secteur.....	4
Figure 5. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique.....	5
Figure 5. Emissions de GES d'origine énergétique de référence (2015) et émissions de GES projetées dans le scénario cible sur le territoire de la CCPMB par secteur pour chaque besoin énergétique.....	5
Figure 6 : graphique de répartition des émissions de PM10 par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA). Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes	5
Figure 6 : graphique de répartition des émissions de PM10 par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA). Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes	5
Figure 7 : graphique de répartition des émissions de NO _x par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA)	6
Figure 7 : graphique de répartition des émissions de NO _x par secteur en 2016 et en 2022 (scénario PPA)	6
Figure 8 : Tableau des incidences négatives résiduelles et des mesures de réduction	11